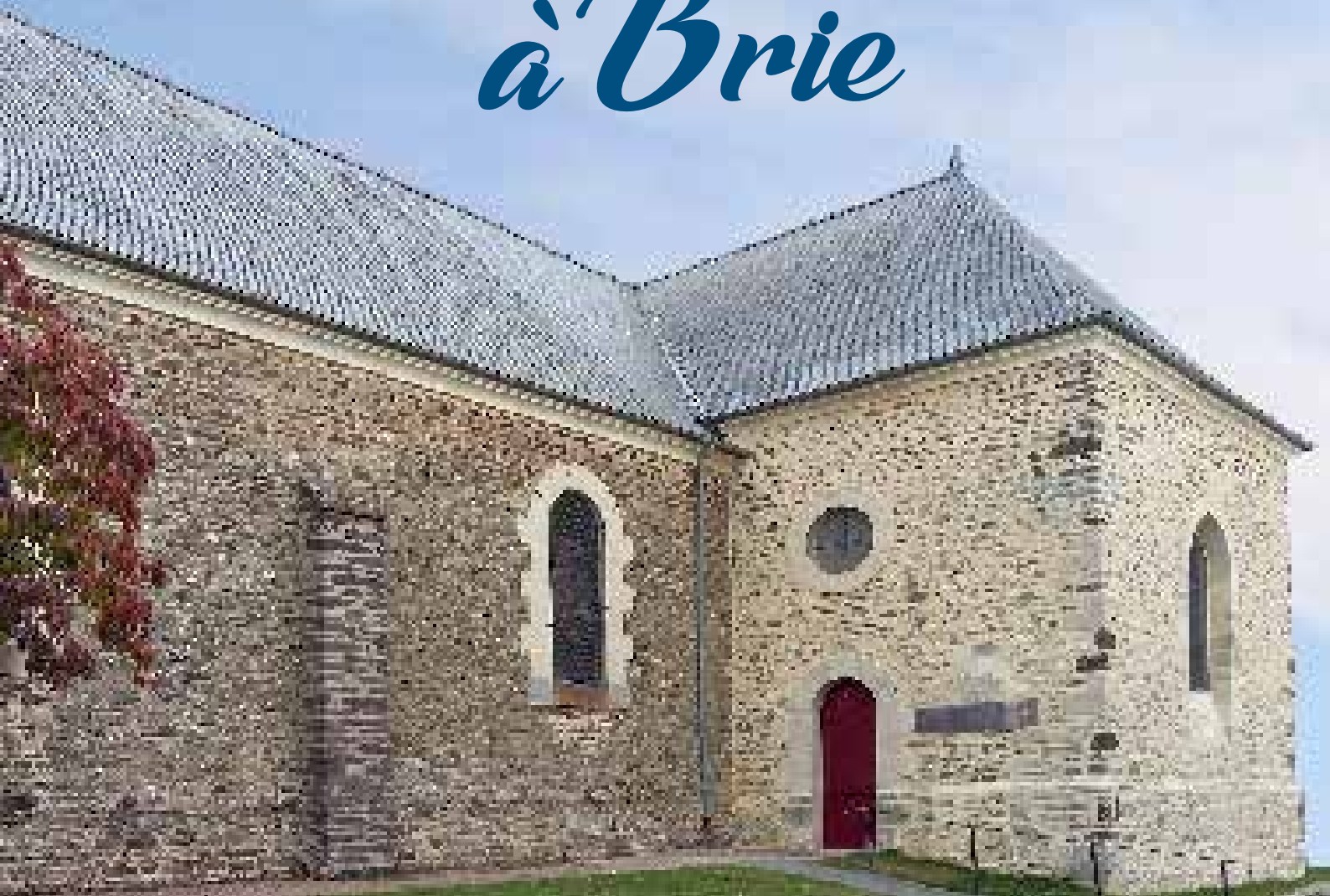


Bulletin MUNICIPAL

Janvier 2017



*Vivre
à Brie*



LES FINANCES COMMUNALES

4/11

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal
Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal
Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes - Subventions aux associations
Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 - Tarifs de l'Abri de l'Ise - Les travaux de mise en sécurité de l'église...
Rétrocession de biens fonciers communaux - Les travaux d'accessibilité à la Mairie - Le PLU, c'est quoi ?

AU CONSEIL MUNICIPAL

11/18

Travaux / Voirie - Bâtiments communaux - Divers - Acquisition de matériel
Répartition du produit des recettes des amendes de police - Dispositif "argent de poche"
Compte-rendu des Délibérations des Conseils Municipaux de 2016 - CCAS
Temps d'Activités Périscolaires - Conseil Municipal des Jeunes
Assainissement Non Collectif - Assainissement Collectif

LA VIE COMMUNALE

19/20

Rencontre des Brie de France. Week-end des 3-4 et 5 juin 2017 - Commission Culture - l'Ardéchoise

LA VIE DES ASSOS

20/26

Accueil de Loisirs de Brie - Liste des associations briennes - E.S. Brie Football - Comité des fêtes
Cultur'ailes - Chasse Saint-Hubert - Brie de France - Amicale des donateurs de sang bénévoles
1001 fleurs - Médiathèque de Brie - Graines d'éveil - Gymnastique
Paroisse Sainte en Pays de Janzé - Club de l'Amitié - UNC-AFN - Le Secours Catholique

LA VIE DE L'ÉCOLE

27/28

L'école du Sacré-Cœur - APEL - Qu'est-ce que l'OGEC ?

NOS PARTENAIRES

29/36

Point Accueil Emploi (PAE) - Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil
La Communauté de Communes à votre service - Tous pour la Vie - Smictom : gardons le contact
RIPAME - Saison estivale à la Roche aux Fées - Point Information Jeunesse
Le Relais devient... Le Relais pour l'Emploi - ADMR des Dolmens JRS

INFOS DIVERSES

36/39

Du changement pour les cartes d'identité ! - Un point sur la défense - Horaires d'ouverture de la mairie
Déclarations préalables accordées en 2016 - Permis de construire accordés en 2016
État Civil 2016 - Vœux de la Municipalité - Calendrier des manifestations 2017

Chers Briennes et Briens,

Vous venez de recevoir notre bulletin annuel Vivre à Brie qui a subi quelques évolutions, en particulier de la couleur. Nous espérons qu'il en sera plus agréable à lire. Il est le fruit du travail des membres de la commission Communication de notre commune et de notre secrétariat de Mairie.

La vie de la commune en 2016 :

Le lotissement Coteau sud 3 est totalement achevé. Il ne reste aucun lot disponible. Les familles s'y installent et participent à une natalité impressionnante puisque nous compterons près de 23 naissances dans les familles Briennes cette année (dont 2 naissances à domicile, c'est suffisamment rare pour être souligné !). Nous considérons que c'est une réussite communale, au moins pour la durée restreinte de l'opération, qui démontre bien l'attrait de notre commune avec des services sur place (école, centre de loisirs, associations), la proximité immédiate de Janzé qui offre de nombreux services et celle de Rennes.

Le dernier permis de construire sur ce lotissement vient d'être délivré : il s'agit d'un petit collectif qui abritera au total 8 appartements, du T2 au T4 : 4 appartements au rez-de-chaussée pour des personnes âgées ou à mobilité réduite, et 4 appartements à l'unique étage. Cette opération à caractère social est réalisée par la Société Aiguillon Construction.

L'église a été débarrassée de ses étais et retrouve une belle apparence, après des travaux de renforcement de structure relativement importants. Une pause a été effectuée pour tous les autres travaux, les finances communales étant impactées par la construction de l'Abri de l'Isle, et en attente de régularisation des subventions et de la TVA inhérentes à cet équipement.

L'Abri de l'Isle trouve son rythme, et nous constatons que le planning d'utilisation est de plus en plus serré ce qui nous laisse dire que l'investissement était tout-à-fait justifié. Les associations s'en sont bien emparées et cela leur a permis d'y organiser de nombreuses manifestations. Il a permis la présence de l'Accueil de Loisirs et d'y faire les Nouvelles Activités Périscolaires qui sont au service des enfants et des familles et qui donnent une belle animation à notre centre-bourg où maintenant plus de 120 enfants sont scolarisés.

Et en 2017 ...

Ce sera avant tout l'année de la mise aux normes d'accessibilité de tous les équipements. La Mairie va être le plus gros chantier puisque la salle du Conseil Municipal et des Mariages devra descendre au rez-de-chaussée dans l'ancienne salle polyvalente et où le secrétariat accessible au public devra être adapté. Des travaux seront également nécessaires au cimetière, à la médiathèque, à l'église, à la petite salle de réunion près de l'église et au stade : un investissement finalement important rendu obligatoire par la loi, et une nécessité en respect des personnes handicapées.

Le Lotissement de la Vallée de l'Isle dont les voies sont très dégradées et où l'accessibilité est défaillante va subir un « toilettage » complet, un maître d'œuvre a été désigné et les études de réalisation sont en cours.

Un point important : la demande de sécurité des familles est telle dans tous les lotissements que le Conseil Municipal a décidé d'y donner à l'ensemble des voies le statut de « zone de rencontre » avec limitation de la vitesse à 20 km/h, priorité totale aux piétons, rétrécissement des entrées.

Notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours de révision. Nous avons pu prendre un peu plus de temps que prévu car une évolution récente de la réglementation a reporté certaines échéances. Nous attirons votre attention : tous les documents légaux peuvent être consultés en mairie, et chacun a toute latitude pour s'exprimer (boîte à idées, courriers, registre...) pendant toute cette démarche de révision.

Voilà pour les quelques points que je souhaitais partager avec vous.

Il nous reste à remercier les acteurs de notre petite collectivité : les associations Briennes de plus en plus actives et leurs bénévoles qui savent animer la commune, Les élus du Conseil Municipal que je remercie tous pour leur disponibilité, leur sens du service public et leur bonne humeur constructive, les élus du CCAS, les élus du Conseil Municipal des Jeunes, les membres des commissions communales qui donnent de leur temps, le personnel communal dont l'implication ne peut être démentie, les personnels de l'Accueil de loisirs et de l'école, et les partenaires des activités périscolaires. Oui, cela constitue en effet un beau vivier de compétences diverses à votre service et rend agréable l'administration de la commune.

L'année 2017 sera électorale par excellence. Quel que soit le résultat, espérons qu'après les débats cela puisse stimuler l'économie de notre pays et redonner de l'optimisme, voire de l'espoir, à bon nombre de nos concitoyens qui en ont bien besoin.

Pour finir, que cette année soit la meilleure pour vous et vos familles, sur tous les plans, santé, réussite, travail, projets...

Bonne Année à tous,

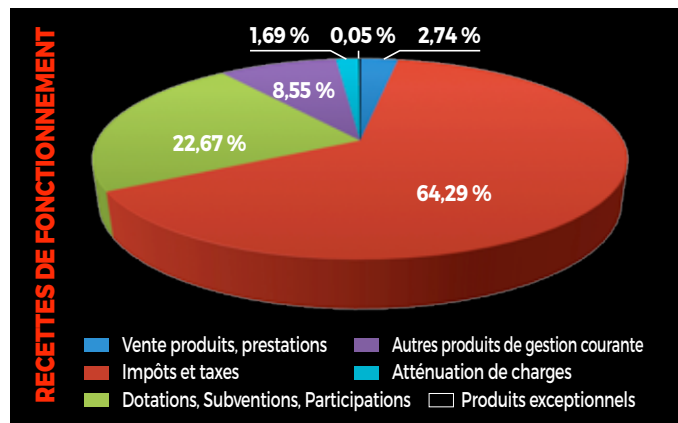
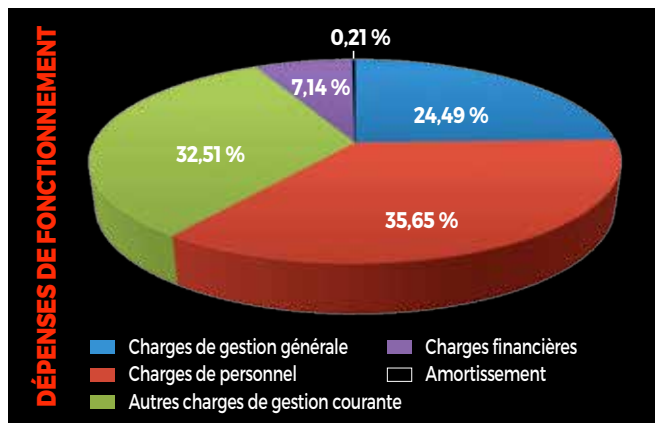
Cordialement,

Bernard JAMET

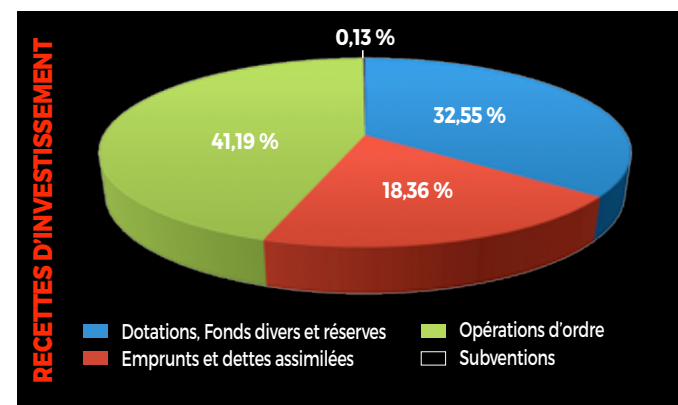
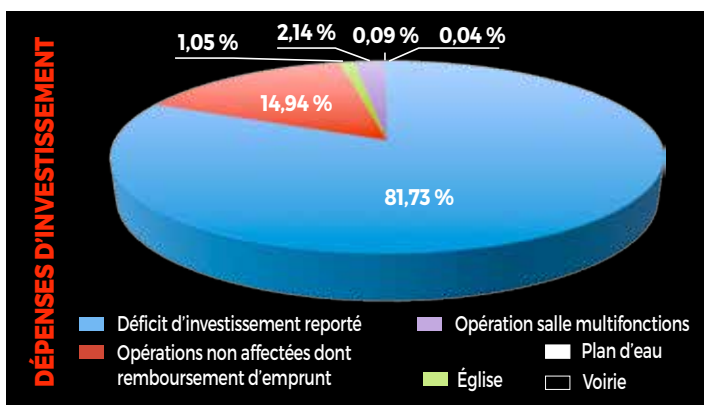


Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal

Fonctionnement 2015					
Dépenses	€	%	Recettes	€	%
Charges de gestion générale	142 888,23	24,49	Vente produits, prestations	18 077,65	2,74
Charges de personnel	208 006,74	35,65	Impôts et taxes	423 744,28	64,29
Autres charges de gestion courante	189 699,18	32,51	Dotations, Subventions, Participations	149 426,13	22,67
Charges financières	41 644,70	7,14	Autres produits de gestion courante	56 360,46	8,55
Amortissement	1 236,00	0,21	Atténuation de charges	11 142,88	1,69
			Produits exceptionnels	340,56	0,05
			Produits financiers	3,35	0,00
Total	583 474,85	100,00	Total	659 095,31	100,00
			Résultat de fonctionnement	75 620,46	

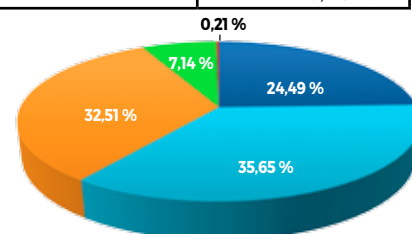


Investissement 2015					
Dépenses	€	%	Recettes	€	%
Déficit d'investissement reporté	579 258,34	81,73	Dotations, Fonds divers et réserves	315 837,13	32,55
Opérations non affectées dont remboursement d'emprunt	105 878,90	14,94	Emprunt et dettes assimilées	178 135,10	18,36
Église	7 471,39	1,05	Subventions	399 702,95	41,19
Opération salle multifonctions	15 182,44	2,14	Opérations d'ordre	1 236,00	0,13
Plan d'eau	658,32	0,09	Solde avances versées à la SADIV pour salle multifonctions	75 377,76	
Voirie	312,00	0,04			
Total	708 761,39	100,00	Total	970 288,94	92,23
			Résultat d'investissement	261 527,55	
			Résultat du budget général	337 148,01	

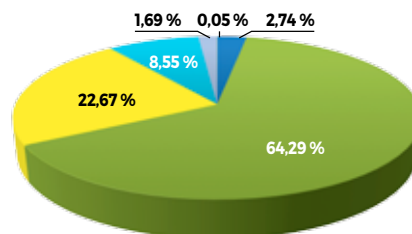


Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal

Dépenses 2015	€	%	
Charges de gestion générale	142 888,23 €	24,49	
Achat et variation de stock dont :			49 377,10 €
- électricité			30 654,35 €
- fournitures administratives			2 756,24 €
- matériel outillage			4 559,82 €
Services extérieurs dont :			67 165,41 €
- entretien voies et réseaux			34 847,20 €
- entretien bâtiment			2 015,62 €
- entretien terrain			4 420,36 €
- assurance bâtiment et matériel			7 066,09 €
Autres services extérieurs dont :			21 488,22 €
- fêtes et cérémonies			1 835,84 €
- publication bulletin municipal			3 036,00 €
- frais d'affranchissement			2 361,51 €
- frais télécommunication			5 834,63 €
Impôts : taxes foncières			4 857,50 €
Charges de personnel	208 006,74 €	35,65	
Autres charges de gestion courante dont :	189 699,18 €	32,51	
- service incendie			13 515,00 €
- participation fonctionnement école publique			14 585,59 €
- subvention aux associations (détails : voir article subventions asso)			59 866,89 €
- convention école privée			63 857,00 €
- indemnité de fonction			29 126,98 €
Charges financières (intérêt des emprunts)	41 644,70 €	7,14	
Amortissement	1 236,00 €	0,21	
Total	583 474,85 €	100,00	



Recettes 2015	€	%	
Vente produits, prestations	18 077,65 €	2,74	
dont redevances TAPS			16 732,40 €
Impôts et taxes	423 744,28 €	64,29	
- contributions directes			267 941,00 €
- attribution de compensation (CCPRF)			66 026,28 €
- dotation solidarité communautaire(CCPRF)			42 558,00 €
- taxe additionnelle et droit de mutation			16 128,00 €
- FNGIR (Fond National Garantie des Ressources)			31 091,00 €
Dotations, Subventions, Participations	149 426,13 €	22,67	
- dont dotation forfaitaire			58 575,00 €
Autres produits de gestion courante	56 360,46 €	8,55	
- dont locations maisons + salle polyvalente			56 360,46 €
Atténuation de charges	11 142,88 €	1,69	
Produits exceptionnels	3,53 €	0,01	
Produits financiers	340,56 €	0,05	
Total	659 095,49 €	100	



Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes

BUDGET PRINCIPAL

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Investissement	-579 258,34 €	0,00 €	840 785,89 €	261 527,55 €
Fonctionnement	96 959,13 €	96 959,13 €	75 620,64 €	75 620,64 €
TOTAL	-482 299,21 €	96 959,13 €	916 406,53 €	337 148,19 €
	A	B	C	A - B + C

ASSAINISSEMENT

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Investissement	-5 705,62 €	0,00 €	10 505,77 €	4 800,15 €
Fonctionnement	13 132,80 €	13 132,00 €	9 529,29 €	9 530,09 €
TOTAL	7 427,18 €	13 132,80 €	20 035,06 €	14 330,24 €

COTEAU SUD 3

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Investissement	-56 612,48 €	0,00 €	-19 066,46 €	-75 678,94 €
Fonctionnement	798 363,23 €	0,00 €	-183 736,43 €	614 626,80 €
TOTAL	741 750,75 €	0,00 €	-202 802,89 €	538 947,86 €

ZAC

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de 2015
Investissement	-3 492,67 €	0,00 €	-2 240,00 €	-5 732,67 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	-3 492,67 €	-2 240,00 €	-3 492,67 €	-5 732,67 €
			CONSOLIDÉ	884 693,62 €

Le résultat consolidé peut paraître important. Cela étant dû aux recettes de TVA et de subventions pour l'Abri de l'Ise, ainsi aux travaux de finition du Coteau Sud 3

Subventions aux associations 2016

- Délibération n° 2 du 23 Mai 2016 et Délibération n° 14 du 17 Octobre 2016



* Il sera demandé à l'Association Musique Sainte Cécile de faire intervenir quelques musiciens pour certaines manifestations sur la commune de Brie (ex : le 11 Novembre, le 8 mai, etc.).

Attention :

La mairie n'enverra pas de courrier aux associations pour leur demande de subvention. Toute demande non parvenue au 28 février 2017 ne sera pas prise en compte.

ASSOCIATION	Vote 2016
APEL de Brie	404,00 €
École Privée : subvention pédagogique	1 296,84 €
École Privée aide exceptionnelle pour équilibre cantine OGEC	2 525,00 €
Briens-Briennes 35	333,30 €
Cultur'Ailes	303,00 €
Brie de France	270,40 €
Chasse Saint-Hubert	609,38 €
Club de l'Amitié	630,24 €
Comité des fêtes (dont subvention exceptionnelle feu d'artifice)	1 111,00 €
Comité des fêtes (secouristes manifestation, sur production facture)	400,00 €
Etoile Sportive de Brie Foot	739,32 €
Forme et Loisirs Gym Brie	200,00 €
Graines d'Eveil	254,52 €
ALSH Festibulle Piré-sur-Seiche	150,00 €
U.N.C. Brie	109,08 €
ADLC Zénith FM	150,00 €
Association cycliste du pays de la Roche aux Féés	33,00 €
Donneurs de sang de Janzé et environs	33,00 €
Musique Sainte-Cécile Janzé	96,96 €
Contre le Cancer ... Tous pour la Vie	100,00 €
Restaurants du Cœur	100,00 €
Groupe de Secours Catastrophe Français (Haïti)	100,00 €
TOTAL	9 949,04 €

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017

MAIRIE	
Photocopie A4 (1)	0,15 €
Photocopie A3 (1)	0,30 €
Photocopie A4 recto/verso (1)	0,30 €
Photocopie A3 recto/verso (1)	0,60 €
Photocopie couleur A4 (1)	0,45 €
Photocopie couleur A3 (1)	0,90 €
Photocopie couleur A4 recto/verso (1)	0,90 €
Photocopie couleur A3 recto/verso (1)	1,80 €
CIMETIÈRE	
Concession cimetière 15 ans	100,00 €
Concession cimetière 30 ans	165,00 €
Concession cimetière 50 ans	260,00 €
Exhumation de corps	34,35 €
Cavurne concession 15 ans	297,45 €
Ouverture cavurne	34,35 €
Dépôt urne	34,35 €
Plaque de granit pour cavurne	157,55 €
Concession columbarium 15 ans	583,00 €
Dispersion des cendres (Jardin du Souvenir)	34,35 €
LOCATION SALLE POLYVALENTE / MATÉRIEL	
Location petite salle polyvalente 1 jour (2)	50,50 €
Location petite salle polyvalente vin d'honneur	15,15 €
Chauffage (par jour de location du 15/10 au 15/04)	10,10 €
Cauton location petite salle polyvalente	100,00 €
Location de chaises, de 1 à 20	12,85 €
Location de chaises, de 21 à 40	18,20 €
Tables sur tréteaux (l'unité)	3,25 €
Location de barrières, de 1 à 15 (3)	30,00 €
Location de barrières, de 16 à 30 (3)	45,00 €
ASSAINISSEMENT	
Taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif	689,80 €
Assainissement part fixe	56,55 €
Prix m ³	1,58 €
CHIENS ERRANTS	
Capture animal errant depuis Oct. 2006	65,65 €
Occupation du chenil	25,25 €
Frais journée de garde	17,15 €
AUTRE	
Coût horaire de la main d'œuvre des employés communaux (4)	34,35 €

(1) Gratuit pour les demandeurs d'emploi (dossiers de recherche d'emploi) et associations avec comptabilisation.

(2) La location de la petite salle polyvalente est admise pour 20 personnes maximum; uniquement pour les Briens - Gratuite pour les associations -

(3) La location des barrières est gratuite pour les associations communales et pour les associations réalisant des manifestations sur la commune, Gratuit pour les autres communes partenaires.

(4) Ce coût est applicable aux particuliers qui sont dans l'obligation de recourir aux services de l'employé communal.

TARIFS SALLE L'ABRI DE L'ISE (voir tableau page 8)

Délibération n° 8 du 17 octobre 2016:

Le Conseil Municipal précise que :

- Les associations Briennes bénéficient chacune de 2 locations gratuites de la salle L'Abri de l'Ise (chauffage compris) ainsi que 2 locations gratuites de la scène par an.
- La location des salles et de la cuisine lors de la nuit de la St Sylvestre, par les associations Briennes, est obligatoirement payante (ne rentre pas en compte dans les 2 locations gratuites),
- La location du vidéoprojecteur par les associations Briennes est obligatoirement payante (ne rentre pas en compte dans les 2 locations gratuites)
- Le chauffage sera mis à la demande des locataires lors de la location de la salle à l'occasion d'un verre de l'amitié

TARIFS L'ABRI DE L'ISE 2017

OBJET LOCATION	Salle de 280 m ²			Salle de 200 m ²		
	Ext.	Briens	Assos	Ext.	Briens	Assos
	2017	2017	2017	2017	2017	2017
Vin d'honneur	353,50 €	202,00 €	101,00 €	206,00 €	134,30 €	67,65 €
Location particulière (obsèques civil,,)	353,50 €	202,00 €		206,00 €	134,30 €	
Journée un repas	565,60 €	368,65 €	186,85 €	412,10 €	268,65 €	134,30 €
Journée deux repas	721,15 €	469,65 €	235,33 €	515,10 €	336,30 €	167,65 €
Week-end deux jours	1 030,20 €	671,65 €	336,33 €	772,65 €	505,00 €	252,50 €
Spectacle-Animation Concours de cartes	206,05 €	134,33 €	67,65 €	154,50 €	101,00 €	51,50 €
Nuit Saint Sylvestre	1 030,20 €	671,65 €	671,65 €	772,65 €	505,00 €	505,00 €
Bal matinée dimanche				412,10 €	268,65 €	134,30 €
Bal matinée semaine				309,05 €	202,00 €	101,00 €
Bal soirée				515,10 €	336,30 €	167,65 €
Location scène	151,50 €	151,50 €	151,50 €	151,50 €	151,50 €	151,50 €
Location salle pour verre de l'amitié				60,00 €	30,00 €	
Location video projecteur				60,60 €	40,40 €	30,30 €

OBJET LOCATION	Salle de 80 m ²	Cuisine			Chauffage
	Ext. et Briens	Ext.	Briens	Assos	
	2017	2017	2017	2017	2017
Vin d'honneur		50,50 €	33,33 €	25,25 €	80,80 €
Location particulière (obsèques civil,,)		50,50 €	33,33 €		80,80 €
Journée un repas	206,04 €	101,00 €	66,66 €	50,50 €	101,00 €
Journée deux repas	257,55 €	161,60 €	106,66 €	80,80 €	131,30 €
Week end deux jours	385,82 €	202,00 €	133,32 €	101,00 €	202,00 €
Spectacle-Animation Concours de cartes		50,50 €	33,33 €	25,25 €	101,00 €
Nuit Saint Sylvestre		161,60 €	106,66 €	106,66 €	151,50 €
Bal matinée dimanche					101,00 €
Bal matinée semaine					101,00 €
Bal soirée					101,00 €
Location scene					
Location salle pour verre de l'amitié					30,00 €

- Caution dégâts 500 €
- Caution propreté 250 €
- Désistement 30 % du prix contractuel

TARIFS LOCATION VAISSELLE :

- 1,00 € par couvert complet pour les extérieurs
- 0,50 € par couvert complet pour les Briens
- Gratuit pour les associations
- Remplacement en cas de casse : prix d'achat



Les travaux de mise en sécurité de l'église...

En décembre 2015 démarraient les derniers travaux de réparation de notre église.

Les faiblesses constatées au niveau du transept sud qui s'exprimaient par des lézardes et un écartement des murs provoqué par la poussée de la charpente devaient être confortées. Un étalement de soutien en bois avait bien été mis en place en 2010, mais cela ne pouvait être transitoire.

Les problèmes de structure avaient été révélés en 2002 lors d'une « étude de l'état sanitaire de l'église » : le clocher et le Beffroi avaient été réparés en 2004 avec l'aide de quelques subventions. L'installation électrique avait été également revue en 2002.

La commune de Brie a pu de nouveau prétendre depuis fin 2015 à diverses subventions, et c'est cela qui a permis de déclencher cette dernière tranche de travaux.



La partie maçonnerie a consisté en la réalisation d'une « ceinture armée » assurant le lien en haut de murs, de la descente « d'aiguilles » verticales en carbone au centre de ces murs, de la reprise des lézardes, du remplacement de nombreux blocs

de pierre détériorés, de l'armature des arêtes verticales en acier inox, du rejointoiement des pierres et des travaux de plâtrerie associés à l'intérieur de l'édifice. Il s'agit de travaux à minima, car une reprise des fondations aurait pu être envisagée, mais alors le coût aurait été démultiplié.

La partie Charpente-couverture a consisté en la découverte des hauts de murs, la consolidation de la charpente et de ses liaisons pour supprimer la pression horizontale sur les murs, la réalisation d'un chemin de visite sécurisé dans les combles et l'amélioration de l'accessibilité de ceux-ci.

Le bilan financier provisoire est le suivant :

Travaux		Financement	
Maçonnerie (Ets QUELIN)	113 903,11 €	État (Dotation d'état aux territoires ruraux)	50 661,22 €
Charpente-couverture (Ets SCBM)	19 131,00 €	Département (FST)	30 143,42 €
Peinture (Ets MASSON) portes	2 000 €	FCTVA	25 104,13 €
Plomberie (Ets DALLEMAGNE)	1 600 €	Reste à charge Commune	47.127,90 €
Maîtrise d'œuvre	15 596,35 €		
Avis appel public (Médialex)	806,21 €		
Total	153 036,67 €	Total	153 036,67 €

Enfin, des peintures ont dû être reprises et la ligne de conduite du gaz a dû être mise aux normes.



Le programme de réparations prévu en 2002 est donc terminé et nous espérons que l'édifice pourra ainsi se maintenir en bon état pendant quelques années...

...et les conséquences en matière de circulation

Ce chantier aura eu d'autres conséquences, car pour le réaliser nous avons dû supprimer la circulation au sud de l'église. Le plan de circulation mis en place pendant la durée des travaux ayant donné satisfaction, il sera maintenu en l'état. En effet il « apaise » considérablement la circulation dans le bourg en réduisant la vitesse des véhicules et contribue donc à la sécurité, il améliore la visibilité de notre seul commerce, et il évite bien des vibrations à la partie de l'église qui vient d'être consolidée. Notez bien que la vitesse autorisée a été aussi maintenue à 30 Km/h dans l'ensemble du Bourg.

Rétrocession de biens fonciers communaux

Un certain nombre de particuliers ont fait connaître leur souhait d'acquérir des parties de biens fonciers communaux (anciens chemins, délaissés...). Les évolutions de l'agriculture et de l'habitat depuis plusieurs dizaines d'années ont pour effet que certains fonds communaux pourraient rejoindre des domaines privés dans l'intérêt de ceux-ci comme de la Commune.

La commune de Brie va mettre en place une procédure groupée de rétrocession, ce qui réduira le coût de l'opération pour la commune.

En effet, ce type d'opération nécessite probablement un reclassement des voies communales, certainement une enquête publique, le recours à un expert-géomètre et aussi une estimation par le service des domaines. C'est donc

une procédure coûteuse, fastidieuse et particulièrement exigeante en temps pour les services administratifs et les élus. Les conclusions de l'enquête seront déterminantes pour une prise de décision au cas par cas par le conseil municipal.

Si vous pensez être dans la situation d'acquérir un bien communal, merci d'adresser un courrier à la Mairie dès que possible.

Les travaux d'accessibilité à la Mairie

Les Communes sont dans l'obligation de rendre les bâtiments publics accessibles avant 2018. Cela concerne l'ensemble des handicaps (mobilité réduite, vision)

En ce qui concerne la Mairie, la Salle des Mariages et du Conseil Municipal située à l'étage restait un problème complexe à régler, avec la nécessité de construire et entretenir un ascenseur. La construction de l'Abri de l'ise et la libération de l'ancienne salle polyvalente contigüe à la mairie ont rendu possible l'utilisation de celle-ci comme Salle des Mariages et du Conseil Municipal, avec l'avantage d'être plus spacieuse et accessible. L'ascenseur ne sera donc plus obligatoire.

Un architecte a été recruté.

Cette salle sera donc rénovée, et c'est surtout une rénovation d'ordre énergétique dont elle avait besoin. Des toilettes accessibles y seront réalisées (obligatoire). Une seconde tranche conditionnelle a déjà été retenue par le Conseil Municipal : il s'agit de construire une liaison entre cette salle et le nord de la mairie.

Enfin une troisième tranche conditionnelle est à l'étude pour rendre accessible le secrétariat et les toilettes du personnel administratif.

Ces travaux ont pris du retard notamment en raison du délai de constitution du permis de construire et des diagnostics nécessaires pour réaliser l'appel d'offres (amiante, plomb..)

Le prévisionnel financier qui vous est présenté est très provisoire, car les prix seront déterminés par l'appel d'offres qui pourra avoir lieu au premier trimestre 2017.

La facture pour la commune sera diminuée par un certain nombre de subventions auxquelles nous pourrions prétendre (Fonds de concours de la Communauté de communes, Fonds de solidarité territorial du Conseil Départemental, Dotation d'État aux Territoires Ruraux).



Nous aurions pu fonctionner sans ces travaux pendant encore plusieurs années. Ils sont rendus obligatoires par la loi. Toutefois, ils assureront l'accessibilité et le confort de toutes les personnes à mobilité réduite.

Bilan prévisionnel financier

Tranche	Contenu	Coût Prévisionnel HT
Tranche ferme	Réhabilitation et Rénovation énergétique de l'ancienne salle polyvalente	89 870 €
1 ^{ère} Tranche conditionnelle	Construction d'une liaison entre l'ancienne salle polyvalente et la mairie	43 670 €
2 ^{ème} Tranche conditionnelle	Mise aux normes d'accessibilité du secrétariat	31 980 €

Le PLU, c'est quoi ?

Juridiquement

La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi SRU) du 13 décembre 2000 a défini un nouvel outil de planification territoriale : le plan local d'urbanisme (PLU) qui vient remplacer le plan d'occupation des sols (POS).

A la différence du POS qui était principalement un outil de réglementation du droit des sols, le PLU a pour objectif de traduire le projet d'aménagement et de développement durables de la commune sur une période de 10 ans.

Le PLU doit ainsi anticiper, encadrer et accompagner l'évolution de BRIE dans ses différentes composantes : évolution démographique, habitat, développement économique, mobilité, équipements, cadre de vie, etc...

La commune a souhaité réviser son PLU pour définir un nouveau projet communal et prendre en compte les nouvelles réglementations en vigueur.

Le PLU doit donc être « compatible » avec un certain nombre de documents supra-communaux (SCoT du Pays de Vitry, PLH de la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Féés, SDAGE Loire-Bretagne, SAGE Vilaine...).

En conclusion, le PLU permet d'orchestrer l'ensemble des projets d'aménagement et des projets de construction dans un cadre cohérent à l'échelle de la commune.

... et concrètement

Les missions d'un plan local d'urbanisme sont de :

Planifier le projet politique de développement de la commune sur environ 10 ans.

Réglementer les formes urbaines et la densité des constructions sur l'ensemble du territoire communal.

Permettre la délivrance des autorisations (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, etc...) sur la base des règles définies.

Le PLU s'impose à tous : particuliers, entreprises, administrations...

État d'avancement du dossier :

Voilà plusieurs mois que le groupe de travail avance sur le dossier de PLU à raison d'une réunion par mois.

La **première phase** consistait en la réalisation d'un diagnostic de territoire afin de dégager les forces et faiblesses du territoire communal. Urbanistes, architecte et paysagiste ont présenté aux élus leurs travaux au printemps 2015.

La **seconde phase** a débuté en juin 2015. Elle a pour objectif d'aboutir à la rédaction du projet politique communal : le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PLU, c'est quoi ? (suite)

Un projet de PADD vient d'être validé par le groupe de travail et sera présenté aux personnes publiques associées (services de l'Etat, chambres consulaires, communes voisines, département...) en début d'année 2017 puis à la population.

La troisième phase consistera en la traduction règlementaire du projet politique. Ce règlement précise les règles encadrant l'occupation des sols, la forme des bâtiments, les normes de stationnement, les possibilités maximales de construction, les implantations, les hauteurs autorisées, etc... mais aussi les moyens de préserver et de valoriser les éléments de patrimoine architectural, urbain et paysager. Cette phase règlementaire devrait se dérouler jusqu'à l'été 2017.

Enfin, une quatrième et dernière phase administrative permettra aux élus de valider le projet de PLU, de le présenter en enquête pu-

blique en vue de son approbation. Cette dernière phase s'étirera sur au moins 6 mois.

La concertation

Tout au long de la procédure d'élaboration du PLU, la population est invitée à s'exprimer.

Une première réunion publique a eu lieu le 29 avril 2015. La seconde réunion aura lieu début 2017. La troisième et dernière réunion publique s'effectuera après la traduction règlementaire du PADD (fin d'été 2017).

Enfin, le bureau d'études tiendra une permanence en mairie pour recevoir individuellement les personnes qui souhaitent s'exprimer. La date de cette permanence sera divulguée prochainement.



AU CONSEIL MUNICIPAL

Au
Conseil
MUNICIPAL

Travaux / Voirie

La commission des chemins s'est réunie le 2 février 2016 pour évaluer l'état des routes et des fossés.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Comme chaque année, les 15 kms de voirie communale ont été entretenus. Quinze tonnes de goudron ont été utilisées afin de permettre une bonne pérennité des chaussées. Les employés communaux interviennent afin de refermer les fissures et les nids de poules employant ainsi 1 tonne d'enrobé à froid pour un montant de 100.00 €.

Le broyage des accotements est réalisé deux fois par an par les agents du service technique, Eric et David. Il permet de garantir la sécurité sur les voies étroites et dans les virages.

Le broyage des talus et fossés a été réalisé courant août par l'entreprise Flaque de Saulnières pour un montant de 3124.80 €. Ces travaux se font tardivement pour protéger la faune et la flore.

Le PATA (Point-à-Temps Automatiques)

Dans le cadre de l'entretien de sa voirie, la commune réalise chaque année des travaux de « point-à-temps automatique ». Il s'agit d'une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule.

La réalisation de ces travaux pour 2016

a été confiée à l'entreprise sas Sauvager pour un montant de 11 610 € TTC.

CURAGE DES FOSSES DES VOIES COMMUNALES

Le curage a eu lieu au printemps et à l'automne.

Le curage des fossés sur une longueur de 6 kms environ a été réalisé en 5 jours ainsi que 2 kms d'arasement d'accotement et 1 journée pour refaire des saignées (parage superficiel de la banquette pour favoriser l'écoulement de la chaussée) soit 48 h de travail, pour un total de 4 296 € TTC.

La commission remercie vivement les riverains de leur aide apportée lors du dépôt de terre sur leurs champs et surtout pour le transport ainsi que pour leur



temps passé.

TERRAIN DE TENNIS

La réfection de la clôture (poteaux grillage portillon et filet milieu de terrain) a été réalisée par l'entreprise ALBACLO pour un montant de 11 626.80 € TTC.

TERRAIN DE FOOT

• la réalisation d'un filet part-ballon (côté



parking) a été installée pour un montant de 4 320 € TTC.

• une porte coulissante est installée, par l'équipe du foot, au pignon ouest de la buvette pour 561.95 € ; conçue pour couper des courants d'air et sécuriser la



Bâtiments communaux

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE L'ABRI DE L'ISE

L'acquisition d'un vidéo projecteur et un écran sont venus enrichir la salle pour une somme de 3 960€ ttc.

Les agents techniques communaux sont

largement mobilisés dans le cadre de la maintenance et le fonctionnement de la salle multifonction « L'abri de l'Isle ».

Divers

Conteneur

Achat d'un conteneur au plan d'eau pour stoker le matériels de l'activité canoë-kayak de la CCPRF pour 3 000 €.

Lagunes

Il a été procédé au nettoyage annuel des pièges à boues (lingettes, résidus, débris) pour 9 m³. Pour rappel, il est interdit de jeter les lingettes... dans les toilettes.

« pour rappel, les lingettes, tampon, serviettes hygiéniques, couches usagés ne doivent pas être jetés dans les toilettes ! En effet, ces débris causent de graves dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement : canalisations bouchées, pompe de relèvement des eaux usées abîmées, perturbations du bon fonctionnement des stations d'épuration... Il est donc demandé à chacun de jeter uniquement dans les toilettes du papier toilette pour le bon fonctionnement de nos équipements techniques et du personnel en charge des stations et réseaux d'assainissement collectif. »



Renouvellement de matériels

On a renouvelé cette année une échelle, un aspirateur ménager ainsi qu'un portique au plan d'eau.

Achat de matériel

La commune a investi dans un broyeur à végétaux en association avec JANZÉ et AMANLIS pour un coût global de 20 900 € réparti par rapport au nombre d'habitant de chaque commune, représentant 1 643,82 € pour BRIE.



Entretien des sentiers pédestres

Les services techniques ont passé le désherbeur mécanique sur certains sentiers pédestres (abords de l'école du complexe sportif et plan d'eau).

La réfection du sentier piéton entre les lotissements des Camélias et le lotissement la Vallée de l'Isle a été réalisée. Largeur de 1,20 m d'enrobé et le reste de la largeur en gazon.

Entretien des bâtiments

La commission bâtiments s'est réunie le 1^{er} février 2016 pour évaluer les besoins.

Logement locatif

Un Velux a été changé pour 678 € ttc au lotissement de la Prairie de l'Isle

Les peintures des menuiseries bois extérieur de l'ancien presbytère ont été réalisées pour un coût de 2 311,12 €.

Les radiateurs du logement près de la bibliothèque ont été changés pour un montant de 1 000 € ainsi qu'une porte isolante pour 420 € ;

Remplacement d'un chauffe-eau et de deux robinetteries au logement de l'ancien presbytère.

Église

L'entretien de la toiture et démoissage (hors travaux de restaurations) a coûté 4 066,20 € ttc.

La peinture des trois portes d'entrée a été réalisée pour un coût de 2 000 € par l'entreprise MASSON de BRIE.



Mairie

L'entretien de la toiture et démoissage ont été réalisés pour un montant de 1 171,96 €.

Entretien des murets

Depuis quelques années des murets se dégradent.

Le muret devant la bibliothèque a été restauré pour un coût de 1 608 € ttc.

Reprise du mur coin poubelle derrière la mairie pour 1 176 € ttc.

Réparation du « bout de la tête » du pont SNCF près du village le Cerisier à Deux pour 1 536 € ttc.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise GRAUD de BRIE.

Jeu plan d'eau



Cette année, installation d'un nouveau jeu pour enfants pour 10 884,40 € ttc ainsi que des bordures autour de celui-ci pour la somme de 586,62 € ttc, le gravier amortisseur pour 849,60 € ttc et le terrassement pour 306 € ttc.

La mise en œuvre du terrassement, des bordures et du sol amortisseur a été réalisée par les services techniques.

Sécurisation du bourg

Passage à 20 km/h dans les lotissements. Rétrécissement de chaussée par l'achat de gabion (rue de Blossac).

Déplacement de l'arrêt scolaire à l'abri de l'Isle. Coût du terrassement, du bitume et de l'agrandissement d'accès du parking de l'abri de l'Isle pour un montant de 2 546,40 € ttc.

Modification du giratoire devant l'église pour un montant de 1 960 € ttc.

NB : étude en cours de réfection globale de la voirie du lotissement « la Prairie de l'Isle ».



Acquisition de matériel

Salle L'Abri de l'Ise :	
4 tapis de gym	426,00 €
2 chariots porte-assiettes + housses	766,08 €
Jupe estrade	228,60 €
Ramasse couverts	38,88 €
Ecran et vidéoprojecteur	3 960,00 €
TOTAL TTC	5 419,56 €
Plan d'eau :	
Jeu « Coccinelle »	10 884,40 €
Conteneur pour activité kayak	3 000,00 €
TOTAL TTC	13 884,40 €
Terrain des sports :	
Grillage et filet pour terrain de tennis	11 626,80 €
Pare-ballons pour terrain de foot	4 320,00 €
TOTAL TTC	15 946,80 €
Voirie	
Abribus La Sancerie	705,54 €
Panneau plan commune	750,00 €
Panneaux et balises pour passage à 20 km/h dans lotissements	1 326,38 €
TOTAL TTC	2 781,92 €
TOTAL GLOBAL TTC	38 032,68 €

Répartition du produit des recettes des amendes de police

Dotation 2015- Programme 2016

Le 26 mai 2016, la commission permanente du conseil départemental a arrêté la liste des communes bénéficiaires ainsi que le montant de l'attribution leur revenant.

La commune de Brie a été retenue pour la réalisation des travaux suivants : aménagements piétonniers protégés rue de Blossac et dans le lotissement la vallée de l'Ise, pour lesquels une somme de 4 901 € lui a été attribuée.

Par ailleurs, pour une meilleure sécurité, la commune de Brie a décidé d'exécuter les travaux de voirie suivants :

- Chicane Coteau Sud : pose de 2 murets Rue de Blossac, pour ralentir la vitesse de transfert entre le coteau sud 2 et le coteau sud 3, l'objectif étant de protéger les piétons sur cette voie et aussi sur le croisement avec le cheminement piéton. Il s'agit aussi de protéger les nombreux enfants présents dans ce secteur des lotissements.
- limitation à 20km/h dans tous les lotissements. L'objectif étant la sécurité des piétons et des enfants. C'est l'affirmation que chaque lotissement est un quartier à vivre où la voiture est acceptée, mais où la priorité absolue est l'usage par les piétons et les enfants.
- Aménagement cheminement piéton entre la mairie et l'étang (partie entre parking mairie et allée de la vallée de l'Ise)
- Aménagement piéton entre l'allée de la prairie et la mairie
- Abri bus centre bourg : Transfert à l'Abri de l'Ise



Dispositif "argent de poche"

Comme en 2015, il a été proposé aux jeunes de la commune, âgés de 16 à 18 ans, de participer à l'opération «argent de poche».

Trois jeunes se sont inscrits. Encadrés par les agents techniques, ils ont réalisé quelques travaux en juillet et août sur 3 séances de 3 h chacune, et rémunérée 15 € la séance. (lessivage des mains courantes au terrain de foot, désherbage...)

Certains n'ont fait qu'une ou deux séances, car non disponibles aux dates proposées, mais ils sont tous volontaires pour le service du repas des aînés.

L'opération sera reconduite en 2017, pour les jeunes de 16 à 18 ans. Inscriptions à la Mairie.



Compte-rendu des Délibérations des Conseils Municipaux de 2016

Séance du 27 juin

1. DIA : AA 305 - 26 Allée de la Prairie de l'Isle : Le CM décide de ne pas faire valoir son Droit de Préemption Urbain.
2. Extension du Syndicat du Bassin versant de la Seiche : Le CM accepte l'adhésion de la commune de Vergéal, ainsi que la modification du périmètre du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche à savoir l'article 1 des statuts du Syndicat qui correspond à la liste des communes membres.
3. Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Brie et la CCPRF pour la coopération intercommunale en matière de lecture publique : Le CM adopte la convention concernant la coopération intercommunale en matière de lecture publique pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement une fois pour la même durée et autorise M. le Maire à signer cette convention.
4. Demande de l'aide financière du département pour l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires 2015/2016 : Le CM sollicite une aide de 25 € par enfant auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.
5. Requalification du lotissement de la prairie de l'Isle : nomination d'une MO : Le CM décide dans un premier temps de retenir la partie « tranche ferme » de l'offre de l'entreprise ABE pour un montant de 2 724 € TTC, décide que les tranches conditionnelles 1 et 2 seront validées au fur et à mesure de l'avancement des travaux pour un montant total « tranche ferme » comprise de 7 062.60 € et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
6. Logements sociaux du Coteau sud 3 : présentation et sélection des projets. Le CM propose le Classement suivant :
Projet 3 (Planchais) présente la meilleure insertion, une architecture satisfaisante, un gros défaut : des appartements orientés majoritairement nord inquiètent le CM quant au chauffage des appartements, à la rotation prévisible des locataires, à la dégradation prématurée des appartements
Projet 2 (Roussel) bonne distribution (appartements sud), la hauteur de toit élevée et pentue en fait un bâtiment difficile à intégrer.
Projet 1 (Costa) complexe, s'intégrant difficilement, stationnement anarchique.

Le projet 2 avec une modification du toit particulièrement, pourrait passer en première place du choix du CM

7. Acquisitions de terrains : Le CM accepte d'acquérir la bande de 6 m de large classée réserve publique n° 7 pour la création d'une voie de desserte et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
8. Répartition et acceptation du produit des recettes des amendes de police-Dotation 2015 - Programme 2016: Le CM accepte la somme de 4901 € au titre des recettes des amendes de police- dotation 2015- programme 2016, autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et s'engage à faire exécuter les travaux suivants :

Chicane CSIII : pose de 2 murets Rue de Blossac, pour ralentir la vitesse de transfert entre le coteau sud 2 et le coteau sud 3, l'objectif étant de protéger les piétons sur cette voie et aussi sur le croisement avec le cheminement piéton. Il s'agit aussi de protéger les nombreux enfants présents dans ce secteur des lotissements.

limitation à 20 km/h dans tous les lotissements. L'objectif étant la sécurité des piétons et des enfants. C'est l'affirmation que chaque lotissement est un quartier à vivre où la voiture est acceptée, mais où la priorité absolue est l'usage par les piétons et les enfants.

Aménagement cheminement piéton entre mairie et étang (partie entre parking mairie et allée de la vallée de l'Isle)

Aménagement piéton entre allée de la prairie et Mairie

Abri bus centre bourg : Transfert à l'abri de l'Isle

Pour la réalisation de ces travaux, le CM :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise Giboire pour le chemin piétonnier Les Camélias/La Vallée de l'Isle, pour un montant de 5 157.72 € TTC

- Décide de retenir le devis de l'entreprise LACROIX pour la mise en place de la limitation de vitesse à 20 km/h dans les lotissements, pour un montant de 1016.49 € TTC

- Décide de retenir le devis de l'entreprise AJIMATERIAUX pour l'acquisition de 4 Gabions, pour un montant de 810 € TTC

- Décide que les employés communaux déplaceront l'abribus

- Décide de retenir le devis de l'entreprise GRAUD pour les divers travaux de maçonnerie, pour un montant de 4320 € TTC

- Décide de retenir le devis de l'entre-

prise Mulonnière pour l'acquisition de fournitures pour le local de stockage du stade, pour un montant de 561.95 € TTC

- Décide de retenir le devis de l'entreprise LAFARGE pour un montant de 849.60 € TTC.

9. Choix du mode de circulation à retenir à proximité de l'église, travaux éventuels à engager, acquisitions de matériel et mobilier urbains associés : Le CM décide de voter une enveloppe de 2500 € HT pour la modification du giratoire devant l'église et décide de conserver le mode de circulation à double sens par le Nord de l'église.

10. Travaux de maçonnerie (Bibliothèque, Les Camélias, Lieu-dit Le Cerisier à deux) : Le CM décide de retenir le devis de l'entreprise GRAUD pour les divers travaux de maçonnerie, pour un montant de 4320 € TTC.

12. Acquisition de fournitures pour le local de stockage du stade : Le CM décide de retenir le devis de l'entreprise Mulonnière pour l'acquisition de fournitures pour le local de stockage du stade, pour un montant de 561.95 € TTC

13. Acquisition de gravier pour aire de jeux plan d'eau : Le CM décide de retenir le devis de l'entreprise LAFARGE pour un montant de 849.60 € TTC.

Séance du 25 juillet

1. Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs : Le CM approuve le Plan partenarial annexé à la Délibération et autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

2. Convention définissant les modalités d'intervention de l'office des sports du Pays de la Roche aux Fées dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (N.A.P) : Le CM autorise le Maire à signer la convention et souhaiterait des possibilités d'intervention sur les mardis.

3. Décision modificative n°1 du budget Coteau Sud III 2016: Le CM accepte la décision modificative n° 1 du Budget Coteau Sud III.

4. Débroussaillage de talus et fossés et curage des fossés et arasement des accotements : choix du devis : Le CM décide de retenir le devis de l'entreprise TPF pour un montant de 7420.80 € TTC.

5. Acquisition de matériel : échelle, ordinateur bibliothèque, remorque agricole pour service technique... Le CM décide de retenir le devis de l'entreprise AGRILANZE pour un montant de 242.10 € TTC pour l'acquisition d'une échelle, de retenir le devis de l'entreprise Hos-

- pital pour un montant de 465 € TTC pour l'acquisition d'un ordinateur pour la bibliothèque et vote une enveloppe de 4000 € HT pour l'achat d'une remorque.
- Convention d'utilisation du Broyeur acquis en partenariat avec Janzé et Amanlis : Le CM approuve la proposition de convention d'utilisation d'un matériel de broyage avec la commune de Janzé et d'Amanlis et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire
 - Requalification du Lotissement Prairie de l'ISE : relevé topographique à faire : Le CM décide de voter une enveloppe de 2000 € HT. Mr le maire est chargé de retenir la meilleure proposition des géomètres consultés et est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.
 - Programme Local de l'Habitat - Signature d'une convention de mise en œuvre des objectifs du PLH2 entre la commune et la CCPRF.
 - D.I.A : parcelle AA 206, 12 rue du stade : lieu-dit « Lomet » : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.
 - Acquisition de la partie nord de la parcelle AA4 appartenant à Monsieur et Madame Le Garrec et d'une contenance d'environ 120 m² : Le CM décide d'acquérir la parcelle concernée au prix de base de 1,40 € du m² auquel s'ajoutera une indemnité supplémentaire de 300 € pour la présence des arbres fruitiers, de mandater Mr le Maire pour prendre toutes dispositions pour réaliser l'acquisition de la parcelle aux conditions ci-dessus définies, de confier la rédaction des actes au notaire de Mr et Mme Le Garrec : l'étude André-Brannelec de Janzé et autorise Mr Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Séance du 12 septembre

- Programme Local de l'Habitat - Signature d'une convention de mise en œuvre des objectifs du PLH2 entre la commune et la CCPRF: Le CM décide d'émettre un avis favorable sur le projet de convention jointe du PLH2 entre la commune de BRIE et la CCPRF et autorise M. le Maire à signer la-dite convention.
- DIA AA 006 et AA 4 (partie)- La Moustière : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur les parcelles AA6 et AA4 partie (nouvellement numérotée AA307).
- DIA ZE 262, 266 et 425 Le Hardier- ZC 229 Le Bois de Teillay (JANZE) : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.
- SIEFT : Rapport sur le service d'eau potable exercice 2015 : Le CM prend acte

de ce rapport qui sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Requalification du lotissement de la Prairie de l'Ise : choix du géomètre pour la réalisation du relevé topographique: Le CM décide d'appliquer la décision du conseil municipal du 25 juillet 2016, à savoir : une enveloppe de 2000 € HT maximum.
- Convention définissant les modalités d'intervention du Hangart dans le cadre des TAP : Le CM décide d'émettre un avis favorable et autorise M. le Maire à signer la-dite convention.
- Rapport d'activité 2015 CCPRF : Le CM a pris acte de ce rapport qui sera mis à disposition du public en Mairie.
- Restauration de l'Église : avenant plus-value : Le CM autorise M. le maire à signer l'avenant n° 2 au contrat de mandat public pour la réalisation des travaux de restauration de l'église lot 2 Charpente et couverture et tout document se rapportant à cette affaire.

Séance du 17 octobre

- Rénovation Energétique de la Salle polyvalente : adoption du projet : Le CM valide le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente.
- PLU : examen du PADD: Le CM approuve les préconisations de la commission urbanisme relative au Projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) et précise que ces préconisations seront à insérer dans le PADD définitif et que ce dernier sera soumis à validation au Conseil Municipal
- CCPRF : Modification des statuts de la communauté de communes : transformation de la compétence optionnelle « assainissement non collectif » et « assainissement collectif de la ZA du bois de teillay » en compétence facultative : Le CM décide de ne pas approuver la transformation de la compétence optionnelle « assainissement non collectif » et « assainissement collectif de la ZA du Bois de Teillay » en compétence facultative, de notifier la présente décision à la Communauté de communes
- CCPRF : Modification des statuts de la Communauté de communes : transfert de la compétence de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire à la communauté de communes : Le CM décide de ne pas modifier les statuts de la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées (article 1) et de notifier la présente décision à la Communauté de communes.
- Finances : décision modificative n°2 du budget Assainissement (ICNE) : Le CM accepte la décision modificative n° 2 du Budget Assainissement proposée.

- Finances : Durée amortissement des subventions d'équipements versées par les collectivités territoriales : Le CM décide que le montant du compte 204 relatif aux subventions d'équipements versées par les collectivités territoriales sera amorti en 5 ans.
- Finances : décision modificative n° 1 du budget commune (Amortissement) : Le CM approuve la décision modificative n° 1 du budget commune
- Finances : Tarifs 2017 : Le CM adopte les tarifs municipaux proposés ci-dessus qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2017, précise que les associations Briennes bénéficient chacune de 2 locations gratuites de la salle L'Abri de l'Ise ainsi que 2 locations gratuites de la scène par an, que le chauffage est gratuit dans le cadre des 2 locations gratuites par an aux associations Briennes, que la location des salles et de la cuisine lors de la nuit de la Saint Sylvestre par les associations Briennes est obligatoirement payante (ne rentre pas dans les 2 locations gratuites), que la location du vidéoprojecteur par les associations Briennes est obligatoirement payante (ne rentre pas dans les 2 locations gratuites), que le chauffage pour la location de la salle pour un verre de l'amitié sera mis sur demande des locataires.
- Logement bibliothèque : examen de devis de travaux d'électricité et d'isolation : Le CM décide de retenir le devis de 1000 Ty services pour un bloc-porte isolant à 350.00€ HT et décide de voter une enveloppe de 1 000.00 € HT pour l'acquisition de 5 radiateurs rayonnants et 1 radiateur chaleur douce chez WELDOM
- DIA : parcelle AA 19 - 9 rue du Raize : Le CM décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur la parcelle référencée AA 19
- SDE 35 : Rapport d'activités 2015 : Le CM prend acte de ce rapport qui sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture
- SMICTOM : Rapport d'activités 2015 : Le CM prend acte de ce rapport qui sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture
- Redevance d'Occupation du Domaine Public gaz 2016 : Le CM adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz
- Subvention Haïti : Le CM décide d'attribuer une subvention de 100.00 € à l'association Groupe de Secours Catastrophe Français.

Séance du 28 novembre

- Rénovation énergétique salle polyvalente : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre : Le CM autorise M. le Maire à

- signer l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente et tout document se rapportant à cette affaire.
2. RH : Modification du tableau des effectifs : Le CM décide de supprimer un poste d'Adjoint technique principal de 2^e classe et décide de créer un poste d'Agent de Maîtrise.
 3. RH : Création d'1 poste en CAE ou Emploi d'avenir au service technique : Le CM autorise M. le Maire à recruter un agent dans le cadre des Contrats Aidés (CAE ou Emploi d'Avenir), pour une durée hebdomadaire de 20 heures minimum et autorise M. le Maire à lancer la procédure de recrutement, à signer la convention et tout document relatif à cette affaire et adopte le nouveau tableau des effectifs.
 4. Assurance du personnel : adhésion au contrat groupe statuaire du CDG35 : Le CM décide d'adhérer au 1^{er} janvier 2017 au nouveau contrat souscrit par le biais du Centre de Gestion 35 avec la CNP par l'intermédiaire du courtier en assurances Sofaxis, aux taux de 5,70 % pour les agents CNRACL et de 1,10 % pour les agents affiliés à l'RCANTEC et autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce contrat.
 5. Finances : Décisions modificatives du budget commune (op° 52 stade ; opération 47 jeux ; c/66111) : Le CM accepte la décision modificative n° 2 du Budget Commune proposée.
 6. Taxe d'aménagement 2017 : Le CM décide de maintenir les taux de la taxe d'aménagement tels que décidés par les délibérations du 14/11/2011 et 25/11/2013
 7. Sollicitation d'un fonds de concours pour les dépenses de fonctionnement du plan d'eau : Le CM décide de solliciter le fonds de concours relatifs à l'entretien du plan d'eau communal.
 8. Présentation projet circuit VTT plan d'eau : Le CM décide de retenir la proposition du fournisseur ALTRAD MEFRAN pour un montant de 6 095,00 € HT et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant et tout autre document relatif à cette affaire.
 9. Renouvellement Mission d'assistance technique Assainissement : Le CM autorise M. le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.

CCAS

Repas des aînés

Comme chaque année, les aînés de la commune âgés de 70 ans et plus, ont été conviés le 10 décembre 2016 à un repas organisé par le CCAS.

Sont aussi invités les aînés qui ont quitté la commune en 2016 ou antérieurement s'ils ont gardé un lien associatif avec la commune.

Ce repas a été servi par les 3 jeunes de l'opération argent de poche.

Nous espérons une participation et une bonne humeur générale équivalentes aux années passées.

Repas intergénérationnels

Comme en 2015, les aînés ont été invités à partager le repas des enfants de l'école à deux reprises.

Ces rencontres sont organisées par le CCAS avec la Directrice de l'école.

La première rencontre entre les aînés et les enfants a eu lieu le 3 juillet 2016 pour marquer la fin de l'année scolaire. Une distribution de bonbons a clôturé ce repas.

La seconde est prévue le 9 décembre prochain avec la présence du père Noël.

Ce sont toujours de grands moments de partage entre les générations.

Seniors en vacances

Depuis 2008, les CCAS de Brie, Janzé, Amanlis, Essé, Le Theil de Bretagne et Retiers organisent un séjour de vacances, subventionné par l'ANCV, à l'intention des personnes de plus de 60 ans et des handicapés de plus de 55 ans.

Le CCAS de Brie était porteur de projet en 2016 et a organisé un séjour du 29 août au 2 septembre 2016 à Saint Pierre Quiberon. 50 personnes, dont 10 de Brie ont participé à ce séjour.

L'établissement le « Grand larg » proposait diverses activités sur les trois journées complètes.

Le premier jour a été consacré à la découverte de l'isthme de Penthièvre, de la côte rocheuse façonnée par les vagues entre le port typique de Portivy et les Arches du Port Blanc, ainsi que la ville touristique de Quiberon.

Le second jour consistait en une excursion avec visite de la Cité de la voile Éric Tabarly et une croisière dans la rade de Lorient.

Et le troisième jour, il a été proposé d'aller au marché de St-Pierre Quiberon et une excursion l'après-midi à Carnac et ses alignements, ainsi qu'une visite du port de La Trinité sur Mer.

Des soirées à thèmes terminaient chacune de ces journées.

Un pot de l'amitié organisé par le CCAS à la salle « l'Abri de l'ise » a clôturé ce voyage très apprécié de tous.

Une ultime rencontre, le 21 octobre dernier, à l'occasion d'un repas à l'Angélus de Coësmes, a permis à 48 personnes de se retrouver.

Ce repas, agrémenté de chansons et d'histoires, fut un grand moment de partage et d'échange de photos.

C'est le CCAS de Janzé qui sera porteur du projet en 2017.

Médaille de la famille

L'Union Départementale des Associations Familiales d'Ille et Vilaine est chargée de l'instruction des dossiers de demandes de la Médaille de la Famille, en liaison avec les services préfectoraux.

La Mairie est chargée de recueillir les dossiers de candidature des familles.

La médaille de la famille concerne les personnes, père ou mère de famille, ayant élevé au moins quatre enfants français, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans.

Traditionnellement, les remises de médailles ont lieu lors de la fête des mères.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous adresser au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture ou par téléphone au ou par mail à l'adresse suivante mairie.brie@wanadoo.fr



Temps d'Activités Périscolaires

Activités périscolaires

Depuis la rentrée 2014, l'école privée de Brie a choisi la semaine de 4,5 jours, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Les inscriptions aux activités périscolaires (NAP) des mardis et vendredis après-midi, de 15 h à 16 h 30, sont en augmentation depuis la rentrée 2016, soit 77 enfants le mardi contre 70 en 2015 et 73 le vendredi contre 65 en 2015.

Les inscriptions se font au trimestre, et non plus à la période, depuis septembre.

Cette nouvelle disposition fait suite à une décision du comité de pilotage qui se réunit une fois par trimestre scolaire.

Le comité de pilotage a été créé consécutivement à la signature d'une convention avec les services de la préfecture en 2015. Cette convention a permis à la commune d'obtenir une compensation de la CAF pour les activités périscolaires assurées par des personnels qualifiés et ainsi de réduire le coût pour les familles, qui est passé début 2016 de 1.80 € à 1.50 € la séance.

Les conventions ont, en effet, été renouvelées avec l'Office des Sports de la Communauté de Communes, avec le Hang'Art

pour l'activité culturelle, et avec l'association Familles Rurales pour les activités de loisirs et jeux.

La bibliothécaire prend également en charge 8 enfants de la maternelle les mardis et vendredis.

Des agents communaux apportent aussi leur aide logistique aux équipes d'animation.

La gestion administrative est assurée par l'adjointe à l'enfance jeunesse et vie scolaire et le secrétariat de mairie.

La garderie municipale, qui suit la séance d'activité périscolaire, est assurée par l'équipe d'animation de « familles rurales », et est facturée 0,50 € le quart d'heure de 16 h 45 à 18 h 45, à l'identique de la garderie de l'école.



Conseil Municipal des Jeunes

Le conseil municipal des jeunes s'est réuni en séance plénière deux fois en 2016, les 18 mars et 13 mai.

Ces réunions ont permis d'avancer sur les différents projets :

- La structure de jeux de l'étang est maintenant achevée
- Le terrain de tennis a été rénové
- Le projet du circuit VTT a été soumis au conseil municipal de novembre.

Pour préparer le budget 2017, une nouvelle réunion plénière est à prévoir cette fin d'année ou au début 2017.

LE FABLAB ...

Le FABLAB est un service de la communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées. Il est installé dans les locaux de l'espace jeunes d'Amanlis au 1 rue de Corbières et animé par Antoine TABET.

Le FABLAB est un lieu de rencontre et de collaboration entre personnes de tous âges intéressés par les usages du numérique

Il est ouvert à tous dès 10 ans, le samedi de 10 h à 12 h 30 et le mercredi de 17 h à 20 h (hors vacances scolaires)

Vous pourrez vous initier à concevoir un objet réalisable avec une fraiseuse CNC, une découpeuse laser ou une imprimante 3D.

Au préalable, de votre idée jusqu'au prototype, vous apprendrez à anticiper et planifier les contraintes de production du FABLAB et de ses machines, puis à utiliser les logiciels de modélisation 2D et 3D pour désigner votre objet.



Voici quelques exemples d'objets réalisés :

- Les lunettes extravagantes par un jeune de 13 ans pour son cours d'art plastique
- Le xylophone de barbarie par un jeune de 18 ans
- Un court métrage de science-fiction par un jeune de terminale
- La réparation d'un jouet à la découpeuse laser par un père pour réparer le jouet de son enfant.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter Antoine TABET au 06 26 59 46 75 ou sur le site fablab@ccprf.fr.

Vous pouvez également contacter la mairie au 02 99 47 02 85 si vous souhaitez que l'on organise un covoiturage.

Assainissement Non Collectif

Rapport annuel 2015 du SPANC

• CARACTÉRISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE

Le S.P.A.N.C de la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées gère un ensemble de 16 communes ; ce qui correspond à environ 3397 installations d'assainissements non collectifs sur l'ensemble du territoire.

Le S.P.A.N.C doit assurer certaines prestations qui lui sont obligatoires et d'autres prestations qui restent facultatives.

Le service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées assure différentes prestations :

- Contrôle de bon fonctionnement des installations existantes
- Instruction d'un dossier de demande de certificat d'urbanisme
- Instruction d'un dossier de réhabilitation ou de construction neuve
- Contrôle de la réalisation d'une installation neuve ou réhabilitée
- La visite supplémentaire sur le terrain

Les différents services réalisés par le S.P.A.N.C permettent d'évaluer l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140, les éléments facultatifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif ne sont pris en compte que si la somme des éléments obligatoires atteint un indice de 100.

Le service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées atteint un indice de mise en œuvre de 100.

• TARIFICATION

Les différentes prestations assurées par le S.P.A.N.C sont soumises à une tarification (cf tableau tarification ci-dessous). Les tarifs sont fixés par Délibérations et susceptibles d'évoluer chaque année sur décision de la Communauté de Communes.

Tarif en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015 :

	Montant TTC
Instruction d'un dossier de demande de certificat d'urbanisme	32.00 €
Instruction d'un dossier de réhabilitation ou de construction neuve	39.00 €
Contrôle de la réalisation d'une installation neuve ou réhabilitée	114.00 €
Contrôle de bon fonctionnement d'une installation existante	75.00 €
La visite supplémentaire sur le terrain	70.00 €

Les tarifs n'ont pas été revalorisés, pour l'année 2015, par délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2014.

Contrôle de bon fonctionnement :

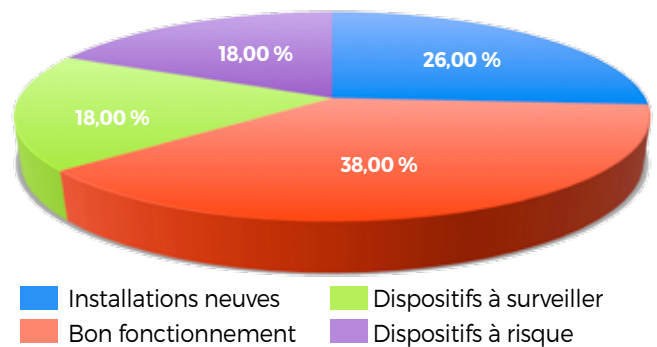
Sur la commune de Brie, ce sont 111 installations qui ont été contrôlées (hors installations neuves). Chaque installation contrôlée a fait l'objet d'un avis : Dispositif présentant un bon fonctionnement (ou absence de défaut), dispositif à surveiller (ou installations soumises à recommandations) et Dispositifs à risques (ou installation non conforme / absence d'installation). Il y a **38 installations neuves** sur la commune.

Le bilan de la commune de BRIE est de :

- **38** installations neuves
- **57** dispositifs présentant un bon fonctionnement / absence de défaut

- **27** dispositifs à surveiller / installation soumise à recommandations
- **27** dispositifs à risques / non conforme ou absence d'installation

Le graphe suivant présente le pourcentage de chaque avis sur la commune :



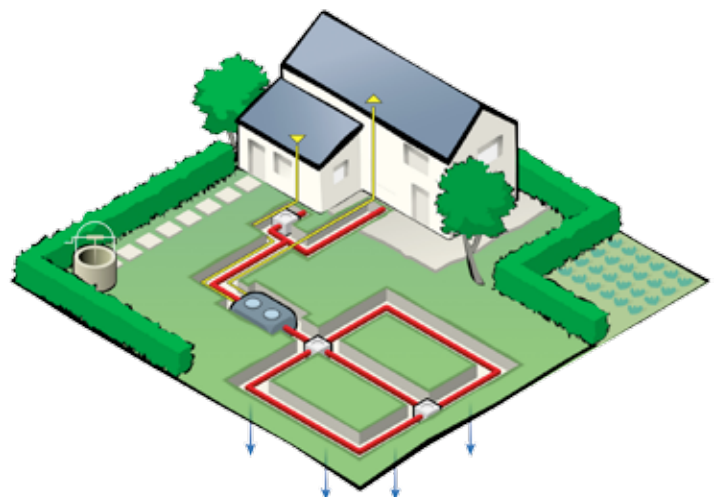
Il a été réalisé 2 contrôles de bon fonctionnement pour transaction immobilière et 1 contrôle supplémentaire pour une modification d'installation.

Assainissement Collectif sur la commune

Part fixe	Abonnement Diam 15 mm	56.55 €
Part proportionnelle	Le m ³	1.58 €

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 :

	Tarif au 1/01/2016	Proposition au 1/01/2017
PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) Pour constructions nouvelles et existantes	683.00 €	689.80 €



Rencontre des Brie de France Week end des 3-4 et 5 juin 2017

Chaque année les édiles des villages portant le nom de BRIE se rassemblent pour un grand moment de convivialité et de découverte de la région d'accueil

ORIGINE DU RASSEMBLEMENT

Tout est parti de l'exploit réalisé par un Brien, Raymond HORVAIS qui a parcouru la France à vélo sur un périple de près de 2600 kilomètres et a découvert 6 communes appelées « BRIE » (Aisne, Ariège, Charentes, Deux Sèvres, Somme, Ile-et-Vilaine).

En faisant part de sa découverte aux élus et aux habitants, une autre brienne, Solange BOURGES, a proposé de créer en 2011 une association régie



Pour nous permettre d'organiser au mieux cette rencontre, une participation de 25 euros par personne sera demandée lors de l'inscription, comprenant repas et sorties/visites de la région pour les trois jours.

Les membres de l'association et participants des autres communes règlent une cotisation de 25 euros également (révisée chaque année lors de l'Assemblée Générale prévue à chaque rencontre)



les six communes de BRIE en France

Cette année, une sixième rencontre sera organisée par BRIE 35 (comme en 2011).

Tous les briens-briennes sont concernés et peuvent participer à ce week-end festif, convivial et amical.

par la loi de 1901 et ayant pour objet :

Promouvoir hors de tout contexte politique ou religieux, les échanges humains, culturels, sportifs et festifs entre

Le programme de ce week end festif est en cours de préparation et vous sera communiqué ultérieurement.

Les briens-briennes désirant participer pourront s'inscrire, en Mairie, ou auprès de :

- Association BRIENS-BRIENNES 35

- R. HORVAIS (Président) Tél. 02 99 47 09 43

- Marie-Thérèse COUDRAY (Trésorière) Tél. 02 99 47 22 27

- Michèle BORDELET (Secrétaire) Tél. 02 99 47 18 03

L'accueil chez l'habitant à BRIE (35) est la solution la plus conviviale, nous recherchons donc des familles qui puissent recevoir une, deux ou plusieurs personnes pour dormir et prendre les petits déjeuners.

Si vous avez l'envie et la possibilité d'accueillir du monde, vous pourrez contacter les personnes indiquées ci-dessus. D'ores et déjà merci.

Commission Culture

La commission culture de Brie dont les membres actifs sont : Maryvonne Guéné, Gérard Rigau, Aline Perrin, Karine Barré, Michèle Bordelet, Bruno Pelletier, et Didier Gantelet, a organisé en 2016 deux spectacles :



Le 24 septembre 2016 à l'Église de Brie : un concert Gospel chanté par l'association All Jazz Vocal et Gospel avec Aida Diène originaire du Sénégal dont la voix envoûtante et fouguese nous a conquis. Ce concert a attiré environ 100 personnes.

Cela a été également l'occasion d'admirer la beauté intérieure de notre église après les travaux de rénovation.

Le 22 octobre 2016 à la salle de l'abri de l'Isle : un spectacle de

magie pour enfants présenté par l'artiste Strobilener (magicien en breton) intitulé « l'incroyable et odorante quête de ma chaussette ».

Cet après-midi de magie a enchanté les petits et les grands et 130 personnes ont ainsi pu apprécier l'humour et les talents de ce prestidigitateur.

La Commission culture a de nouveaux projets culturels pour 2017 et espère que les spectateurs seront au rendez-vous !



L'ardéchoise

Notre commune de BRIE était bien représentée en juin dernier pour la 25^e édition de «L'Ardéchoise », premier rassemblement cyclos d'Europe sur route de montagne

En effet, quatre cyclistes de BRIE étaient présents pour cette fête parmi les 16 760 participants cyclistes amateurs et anciens professionnels.

Un défi pour nos coureurs, pas toujours à la fête face aux difficultés rencontrées, aux souffrances physiques supportées, mais récompensés par l'accueil des habitants des villages traversés, par la beauté des paysages du département de l'Ardèche.

De nombreuses randonnées plus ou moins longues sont proposées aux participants sur une durée de 1 à 4 jours.

Jean-Yves GUÉNÉ, Dominique CASTELLIER et Patrick ROBERT avaient choisi « La Méridionale » sur 4 jours, 590 km et 25 cols face à eux pour un dénivelé de 9745 m.



Gilles LACIRE n'ayant pu participer qu'à la dernière journée le samedi avait choisi « la Volcanique », 176 km, 7 cols pour un dénivelé de 3210 m.

Malgré le vent, la pluie, le froid, tous sont ravis d'avoir participé à cette épreuve mythique qui leur a demandé plusieurs mois de préparation, tous pensent d'ailleurs y retourner.

La Méridionale



Nous voilà déjà après la 3^e rentrée de l'Accueil de loisirs de Brie et le centre propose toujours plusieurs types d'activités comme activités sportives, manuelles, culturelles ou culinaires. L'équipe tente au mieux de s'adapter aux envies des enfants en proposant toujours de nouvelles

LA VIE DES ASSOS

Accueil de Loisirs de Brie

animations.

L'année 2016 a été marquée par la sécurisation des lieux, entrée via le portillon vert donnant sur la cour, et fermeture en dehors des périodes d'activité, mais également par un réaménagement de la salle d'activité afin qu'elle soit plus fonctionnelle.

Au niveau des sorties de l'accueil de loisirs elles sont variées, sur les mercredis c'est une sortie par période qui est organisée à la piscine, à woupie, à royal kids ou à la ferme aux ânes. Au niveau des vacances scolaires elles sont également diversifiées comme Cobac parc, tropical

parc, cirque métropole, cinéma, woupie et pleins d'autres.

Enfin l'espace jeunes n'est pas laissé à part, sur les petites vacances une soirée cinéma est proposée, mais également de participer aux sorties de l'accueil de loisirs, enfin sur l'été plusieurs sorties sont organisées comme du paintball, piscine à Janzé, Kayak à l'étang.

Contacts :

Clément CORNEC
07 62 76 08 08
al.brie@famillesrurales.org

Liste des associations briennes

Nom de l'Association	Contact Président(e)	Téléphone
Les 1001 Fleurs	Jean-Paul GUICHARD, 9 Rue de Bretagne	02 99 47 18 42
A.P.E.L Ecole Privée	LEBREUILLY Anastasie, 8 rue du coteau	06 81 20 29 28
O.G.E.C. Ecole Privée	Alexandra MARVIE, 28 Rue de Bretagne	02 99 47 37 60
Club de l'Amitié	André BERTHELOT, 10 Rue de Bretagne	02 99 47 02 79
Donneurs de sang	Maryline BRULE, La Sancerie	02 99 47 17 34
Étoile Sportive Brie	Philippe DENIS, 22 Allée de la Prairie	02 99 47 07 40
Forme et Loisirs	Ida PINAULT, Les Ruisseaux	02 99 47 06 59
Point-Virgule	Gérard RIGAUDEAU, Maubusson	02 99 47 31 42
La Saint-Hubert	Daniel HERSANT, La Bretière	06 08 37 13 56
Secours Catholique	Marie-Hélène FAUVEL- 24 rue Jean Marie Lacire (salle l'Étincelle) - Janzé	06 40 12 42 97
U.N.C. Anciens Combattants	Jean AUBIN, Beauchêne	02 99 47 18 89
Familles Rurales de Brie (ALSH)	Virginie BRULÉ, La Sancerie	07 62 76 08 08 02 99 47 07 75
Comité des fêtes	Jean Paul BAZIN, 5 Rue Pierre et Marie Curie	02 99 47 05 02
Briens-Briennes 35	Raymond HORVAIS, Maison Neuve	02 99 47 09 43
Cultur'ailles	Bruno PELLETIER, 10 rue du stade	06 50 04 00 24
Graines d'Éveil	Linda PELLETIER, 10 rue du stade	06 26 47 11 23

E.S. Brie - Football

Composition du bureau :

Président : Philippe DENIS

Vice-présidents : Joseph CORNU
et Roger SANTOS

Trésorière : Alexia LESAGE

Trésorier adjoint : Kevin LEMOUEL

Secrétaire : Marine RAGUET

Secrétaire adjoint : Dominique DESILLES

Membres du bureau : Annie HAMON,
Sylvain HERCOUET, Laurent LESAGE,
Nicolas ROBERT, Geoffrey DELGRANGE,
Germain RISTOU, Jérémy ROBERT, Ju-
lien VAILLANT, Maxime COUPE, Tanguy
HERVOUIN

Pour la saison 2016/2017, nous comptons 61 licenciés, dont 45 seniors.

A la vue d'un nombre important de re-
crues en début de saison, nous avons dé-
cidé d'engager une troisième équipe.

L'équipe A s'est maintenue en D3 en fi-
nissant 5^e de leur championnat. Sylvain
HERCOUET et Jérémy ROBERT les en-
cadrent. Pour cette saison, le groupe se
place en haut de tableau et notre objectif
est la montée en D2 la saison prochaine.



Les joueurs de l'équipe B coachés par
Sébastien GARCON et Eric BINET, ter-
minent 1ers de leur championnat et ont
été sacrés champions de D5 d'Ille et Vi-
laine. Ils ont ainsi pu intégrer la D4 cette
nouvelle saison.

L'équipe C évolue quant à elle en D5.
Nous l'avons confiée à Ludovic BIGOT,
licencié de l'ES Brie depuis plusieurs an-
nées.

Les entraînements se font toujours les
mardis et jeudis soir. Le club a investi
dans divers équipements afin de per-
mettre aux joueurs de mieux s'entraîner.

Nos vétérans sont, quant à eux, toujours
en entente avec le club de Chanteloup.

L'année 2016 a également été marquée
par le décès de Christian Souet qui fut
membre de l'ES Brie durant 40 ans. Son
engagement, sa disponibilité ont tou-
jours été appréciés par l'ensemble du

club. Il s'occupait de la buvette en gérant
les stocks et en étant présent chaque
dimanche pour recevoir de son mieux :

joueurs, supporters
et clubs visiteurs. Il
ne manquait pas
non plus de don-
ner de son temps
pour toutes les
manifestations or-
ganisées par l'ES
Brie. Nous ne l'ou-
blierons pas ...



Les dates à retenir :

- Galette des rois : 21 janvier 2017
- Repas du club : 25 mars 2017
- Assemblée générale : 20 mai 2017

L'ES BRIE vous souhaite une très bonne
année 2017

Santé, bonheur à tous !



Comité des fêtes



Un nouveau membre est venu rejoindre notre équipe cette année, Mr Christophe TROUCHARD. Celle-ci se compose maintenant de 16 membres :

Le Bureau :

Président : **M. Jean-Paul Bazin**
 Vice-président : **M. David Benoist**
 Trésorier : **M. Bernard Lainé**
 Vice-trésorier : **M. François Vinez**
 Secrétaire : **Mme Marie-Pierre Le Cam**
 Vice-secrétaire : **Mme Michèle Bordelet**
 Les 10 membres : **Jean Marc Couroussé, David Flichy, Didier Gantelet, Raymond Horvais, Didier Monvoisin, Anthony Perreul, Bernard Pontrucher, Fabienne Santos, Monique Texier et Christophe TROUCHARD.**

Le comité des fêtes tient à remercier les bénévoles ainsi que tous les participants à ses différentes manifestations.

Manifestations pour 2017 :

- Exposition de miniatures agricoles + drones (surface d'exposition doublée par rapport à celle de 2015) : **Dimanche 19 Février 2017**
- Journée pêche : **Samedi 22 Avril 2017**
- Fête de l'étang avec son feu d'artifice : **Samedi 17 Juin 2017**
- Repas à la salle l'Abri de l'Isle : **Samedi 4 Novembre 2017**
- Arrivée du père Noël : **Vendredi 15 Décembre 2017**



Cultur'ailes

Notre spectacle des 8 et 9 Octobre 2016 en faveur du téléthon a remporté cette année encore un vif succès



Grâce à votre participation et la générosité de tous, l'association CULTUR'AILES remettra cette année un chèque d'un montant exceptionnel de 2041 € à l'AFM TELETHON.

Une nouvelle fois merci

Le Président, Bruno PELLETIER

Cette année, les Briens, Briennes ont fait le déplacement à BRIE (Deux Sèvres) où les Briolais nous ont reçus chaleureusement. Après le pot d'accueil traditionnel par Norbert BONNEAU Maire de la commune, nous avons visité un producteur local et international de melons et diverses cultures maraîchères (LA SOLDIVE).

Ensuite, un déplacement en car nous a conduits à l'Abbatiale de ST JOUAN DE MARNES et à la tour de MONCONTOUR (Vienne).

Au retour, un repas champêtre nous attendait animé par un groupe de musiciens d'« ANIM BRIE » (et le concours du conservatoire du pays Thouarsais).

Le dimanche, après le petit déjeuner, visite et découverte à THOUARD de l'école

Chasse Saint-Hubert

Cette année, 70 ragondins ont été tués sur les lagunages de l'Isle et les corbeaux sont moins nombreux. Nous avons découvert pendant la chasse 4 nids de frelons asiatiques, qui ont été détruits par l'intermédiaire de la CCPRF.

Dates à retenir :

- Repas choucroute : **le 4 mars 2017**
- Concours de palets au terrain de foot : **le 25 mai 2017**



Le Président, Daniel HERSANT

Brie de France

WEEK END des 28 et 29 mai 2016

de musique et de danse, ponctuée par un vin d'honneur.

Un dernier repas au stade animé par le groupe « ESPRIT MUSICAL » et balade libre l'après midi.

Le soir, verre de l'amitié pour clore cette rencontre où malheureusement cette année une météo capricieuse a quelque peu perturbé la fête de la musique mais pas notre enthousiasme, ni notre amitié.

Un grand merci aux Briolais pour leur accueil et l'organisation sans faille de ce week-end.

Au plaisir de se retrouver toutes et tous à BRIE (35) le week-end de pentecôte 2017. (voir page 19, pour l'animation 2017).



Amicale des donneurs de sang bénévoles

Quelles sont les différentes formes de dons ?

Le don de sang total est la forme de don la plus courante. Il permet de prélever en même temps tous les composants du sang : globules rouges, plasma et plaquettes qui sont ensuite séparés. Le don en aphérèse est moins connu. Il permet de prélever un seul composant sanguin (plasma, plaquettes, globules rouges) au moyen d'un séparateur de cellules, les autres étant restitués au donneur au fur et à mesure du don. Il est également possible de prélever deux composants simultanément. On parle alors de don combiné ou d'aphérèse combinée.

Comment se passe un don ?

Pour donner son sang, il ne faut pas être à jeun (il faut avoir fait un repas léger et bu une boisson non-alcoolisée), Le don, quel qu'il soit, se déroule toujours en 4 étapes.

L'inscription

L'équipe de L'EFS enregistre votre dossier et vous remet le questionnaire que vous remplissez afin de préparer l'entretien pré-don.

L'entretien pré-don

Avant chaque don, vous rencontrez un personnel de l'EFS (médecin) qui réalise un entretien confidentiel accompagné d'un examen. Cela permet de vérifier votre aptitude au don de sang dans le respect de votre sécurité et celle du receveur.

Le prélèvement

Votre sang est prélevé par un(e) infirmier(e) de L'EFS spécialement qualifié(e).

Le temps du repos et de la collation

Après avoir donné votre sang, vous restez une vingtaine de minutes dans l'espace collation. C'est aussi l'occasion de nous assurer de votre bonne récupération après le don. C'est aussi, un moment d'échanges avec les autres donneurs et l'équipe de l'amicale présente.

Qui peut donner ?

Toute personne reconnue apte au don à l'issue de l'entretien pré-don peut donner son sang. Les donneurs de groupe 0 sont particulièrement recherchés car leur groupe sanguin permet de transfuser leurs globules rouges à un très grand nombre de patients. Si vous ne pouvez pas ou plus donner votre sang, n'hésitez pas à encourager vos proches à le faire. Bon à savoir : une femme peut donner son sang au maximum 4 fois par an, un homme 6 fois par an.

Remise de diplômes

Vendredi 18 novembre, salle des Halles de Janzé a eu lieu la remise de diplômes.

29 personnes se sont déplacées accompagnées de leur famille. Il y a 6 niveaux. Le niveau 6 correspond à 100 dons pour une femme et 150 dons pour un homme.

4 personnes en faisait partie :



Mr Barbou Michel de Janzé
Mme Brossault Françoise d'Amanlis
Mr Cornu Joseph de Janzé
Mme Marion de Janzé

Le Dr Éric Le Borgne a remis un diplôme distinctif en fonction du nombre de dons effectués. Mr Jean-Claude Dupont, président de l'UD35, ainsi que Mr Hubert Paris, maire de Janzé n'ont pas manqué de féliciter tous les récipiendaires.

Voici les dates à retenir :

Dès l'âge de 18 ans, on peut passer son permis, voter et donner son sang !

Vos représentants communaux :

Mme Maryline Brulé,
Mr André Morel

La présidente,
Maryline Brulé,
06.81.81.18.21

EFS Rennes,
maison du don :
Rue Jean-Genest
BP 91614
35016 RENNES
Tél : 02.99.54.42.22

www.donusang.
net ou bretagne@efs.sante



1001 fleurs

Notre traditionnelle soirée commande de fleurs et plantes potagères a eu lieu le vendredi 25 mars 2016.

Vous avez planté des arbustes, une haie et ne savez pas comment ni quand la tailler ?

Une démonstration peut être organisée à la demande.

Date à retenir :

Vendredi 24 mars 2017 : Soirée commande de fleurs et plantes potagères à la salle polyvalente près de la mairie.

Bonne et heureuse année à tous.

Le président de l'association, **Mr Jean-Paul Guichard - 02 99 47 18 42**

Médiathèque de Brie

Ouverture au public :

- Mercredi et Jeudi, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 - Samedi, de 10h00 à 12h00

Contact : 02 99 47 23 42 / bibliotheque.brie@laposte.net



Tarifs des prêts :

6 € par famille/an pour : 6 livres ou revues + 1 DVD + 2 CD audio par lecteur pour 3 semaines

Animations 2016/2017 :

• Accueil des classes :

La bibliothèque a un partenariat avec l'école permettant l'accueil des classes, la lecture d'histoires et les prêts de livres.

Objectifs :

- Développer le goût de la lecture
- Apprendre aux enfants le chemin de la bibliothèque et leur donner envie d'y revenir individuellement
- Découvrir le fonctionnement d'une bibliothèque et y devenir autonome

• Accueil des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) au sein de la Bibliothèque :

Le mardi et le vendredi de 15h à 16h 30

Les Animations régulières :

1) Bébés lecteurs : (de 2 mois à 2 ans)

Lire des livres avec les bébés est à la portée de tous ; c'est un plaisir dont il ne faut surtout pas se priver.



La complicité entre l'adulte et le bébé grâce au livre est un moment de partage privilégié.

Cette animation permet également à l'enfant de pouvoir manipuler un livre. Après ou pendant le récit d'une histoire, le tout-petit peut avoir envie de toucher, goûter le livre. Pour lui, découvrir le livre c'est un peu comme découvrir le monde...

Dates à retenir en 2017 :

• Bébés lecteurs

Les mardis de 9h30 à 10h15 :

- 10 janvier 2017
- 7 février 2017
- 7 mars 2017
- 9 mai 2017

La tête dans les histoires : (de 3 ans à 6 ans)

Fanny, de l'association «Histoires de grandir», vient donner vie aux histoires devant des enfants âgés de 3 à 6 ans, dans les bibliothèques de la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées.

(1/2 heures d'histoires lues aux enfants)

Les mercredis de 16h à 16h30

- 8 février 2017
- 26 avril 2017



Graines d'éveil

Graines d'éveil est une association d'assistantes maternelles et de parents.

Notre association a pour but de développer des liens entre les assistantes maternelles et les parents et de créer des échanges éducatifs et sociaux pour les enfants.

Nous organisons tous les ans une kermesse de Noël en décembre où vous pouvez nous rencontrer. Un vide-grenier enfant et une sortie ont été organisés en 2016.

Contact : Linda PELLETIER 06.26.47.11.23

Gymnastique



L'équipe souhaite la bienvenue à toutes les adhérent(e)s

Renseignements : 02 99 47 06 59

Lieu : Salle « l'Abri de l'Isle »

Tous les lundis et/ou jeudis de 19h15 à 20h15

L'association « Forme et Loisirs » propose une activité physique et de détente pour tous les goûts : gym tonique, renforcement musculaire, gainage, abdos fessiers, cardio, stretching, ...

L'activité encadrée par notre animatrice expérimentée est facilitée par l'utilisation de différents matériels adaptés : balles, ballons, anneaux, cerceaux, quilles, plots, steps, cordes à sauter, bandes élastiques, tapis de sol, voire raquettes, petites haltères, disques « gliding »...

Deux options au choix sont proposées aux personnes intéressées.

La cotisation annuelle dépend de l'option choisie :

- une séance hebdomadaire : 70 €
- deux séances hebdomadaires : 110 €

La reprise cette année a eu lieu le lundi 12 septembre 2016



Paroisse Sainte-Anne en Pays de Janzé

La communauté chrétienne de Brie fait partie de la paroisse Sainte-Anne en pays de Janzé.

Accueil :

L'accueil paroissial a lieu au Presbytère de Janzé, **11, rue Abbé Michel Sourdin, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h 30. Le samedi, de 9 h 30 à 12 h. Tél : 02 99 47 05 11.**

La Paroisse Ste Anne sur internet :

- Mail : paroisse.ste.anne.janze@orange.fr
- Site : <http://paroissesainteanne.wifeo.com>
- Page facebook : <https://www.facebook.com/paroissesainteanne>

Des prêtres et diacres au service de la paroisse :

- Curé de la paroisse : Père Franck Téhel
- P. Guillaume Camillerapp, P. Vincent Massengo, P. Hyacinthe Desmots, P. René Tronel.
- Jean-Louis Soulez et Alain Crocq, diacres permanents.

Messes :

Brie, 9 h 30, les 1^{er} et 3^e dimanches de chaque mois. En semaine, une messe a lieu chaque jeudi à 9 h, à l'oratoire, en face de l'église.

Les grands temps forts de la vie chrétienne et de la paroisse ont généralement lieu en l'église de Janzé.



Une école catholique à Brie, l'école du Sacré-Cœur, propose des temps de célébrations et un éveil religieux aux enfants.

La vie paroissiale au long de l'année :

Les paroissiens ont été heureux de retrouver l'église Notre Dame de l'Assomption très bien restaurée grâce à l'attention de la municipalité. Située au plein cœur de la commune, elle constitue un beau signe de la foi des générations qui se sont succédées depuis des siècles et qui continuent de vivre tout simplement leur foi par la prière et la célébration des sacrements.

Chaque jeudi, la messe suivie du café chez Maria manifeste que la vie locale est portée dans la prière. Le dimanche, les Briens et les paroissiens des alentours apprécient la messe de 9h30

qui est toujours bien animée. Le baptême, l'eucharistie, le mariage sont vécus régulièrement à Brie, même si la préparation se vit sur Janzé. Des enfants suivent la catéchèse, des jeunes rejoignent l'aumônerie Ste-Anne. Une équipe accompagne les familles dans le deuil. Le Secours Catholique soutient des familles en difficultés. Des nouvelles familles sont arrivées et se sont rapprochées de la paroisse pour demander baptême ou pour suivre le Parcours Alpha.

De fait, toutes les missions de la vie de l'Église sont assurées. Ainsi la communauté traditionnelle se renouvelle en entrant dans une dynamique de « disciples-missionnaires » selon l'expression du pape François. P. Franck Téhel.

Club de l'amitié

Les adhérents du club se réunissent les 1^{er} et 3^e jeudi de chaque mois à la salle l'abri de l'Isle.

Programme des activités 2017 :

- **19 Janvier** : Assemblée Générale - Election du tiers sortant suivie de la traditionnelle galette des rois.
- **2 Février** : Chandeleur
- **22 Avril** : Repas de Printemps
- **14 Octobre** : Repas d'Automne
- **14 Décembre** : Bûche de Noël

Pour plus de renseignements, contacter le Président : **M. BERTHELOT André au 02.99.47.02.79**

UNC-AFN

Un peu d'histoire....

Pourquoi tant d'appellations d'anciens combattants ?

- **UNC-AFN** (Union Nationale des Combattants - Afrique du Nord)
- **ACPG-CATM** (Anciens Combattants Prisonniers de Guerre & Combattants Algérie - Tunisie - Maroc)
- **FNACA** (Fédération Nationale de Combattants d'Algérie)

L'UNC, la plus ancienne, fut fondée dans les années 20 par le Père BROTTIER et l'anticléricaliste Georges CLEMENCEAU. Elle avait pour but de rassembler tous les combattants revenus de la grande guerre afin de se recueillir sur un monument (élevé à cette époque), à la mémoire de tous les morts au combat qui n'ont pu revenir sur leur terre natale.

Cette association a fonctionné seule jusqu'à la 2^e guerre mondiale (1945). A la fin de celle-ci, les nombreux prisonniers de retour ont voulu intégrer l'UNC, mais elle ne les a pas acceptés dans ses rangs car selon elle, ils ne s'étaient pas battus comme eux et avaient préféré « lever les mains ». Aussi, elle n'a pris que ceux qui avaient combattu et n'avaient pas été fait prisonnier. C'est alors qu'à leur tour, ils ont créé une association qui prit le nom d'ACPG.

Ces 2 associations (UNC & ACPG), qui ont fonctionné en parallèle, étaient indépendantes l'une de l'autre dans la plupart de nos communes, jusque dans les années 1965-1970. A cette époque, voyant leur effectif diminué, ils nous firent appel, les soldats d'Algérie, pour transmettre le devoir de mémoire et nous avons à notre tour intégré celle qui nous semblait la mieux représentée.

Puis, à l'échelon du gouvernement, une 3^e association a été créée sous le nom de FNACA.

Aujourd'hui, ces 3 associations indépendantes les unes des autres, ont toutes le même but : Se recueillir au monument en pensant à tous ces morts au combat

et assurer le devoir de mémoire. Pour ce faire, nous sommes obligés, à notre tour, de faire appel à toutes les bonnes volontés : Hommes et Femmes, désireux de rejoindre notre association, moyennant une modique participation afin de pouvoir toujours honorer la mémoire de ceux qui se sont battus pour notre liberté.

Notre association des anciens combattants, avec le conseil municipal ainsi que la population de Brie se mobilisent toujours pour commémorer les dates d'armistice des 8 mai et 11 novembre, ainsi que le 5 décembre qui aura lieu en 2017 à Piré-Sur-Seiche pour les anciens combattants d'Algérie.

Le Président, Jean AUBIN



Le Secours Catholique

Le Secours Catholique, Caritas France est un service de l'Église Catholique, membre de la confédération «Caritas Internationalis» et association reconnue d'utilité publique. L'un des objectifs du Secours Catholique est l'accompagnement des personnes en difficulté. Le Secours Catholique en Ille-et-Vilaine et à Janzé veut se centrer sur la personne rencontrée pour agir avec elle et contribuer à ce qu'elle soit actrice de sa vie et trouve pleinement sa place dans la société.



Le Secours Catholique de la Paroisse de Janzé regroupe une quarantaine de bénévoles qui gèrent les différentes activités :

Accueil - Écoute - Convivialité - Vestiaire - Accueil familial de vacances (vacances en famille d'accueil pour les enfants et séjours pour les adultes) - Colis alimentaire d'urgence et aide matérielle

(en réponse à la demande des assistants sociaux) - Commission des aides - Collectes nationale - Atelier cuisine (en partenariat avec le CDAS et les CCAS de Janzé) - Activités conviviales (repas de Noël, randonnées pédestres)

Une permanence est tenue tous les mercredis, au local du secours catholique (**24 rue Jean-Marie Lacire à Janzé**) de 10h à 12h. Ouvert à tous.

De plus, un jeudi par mois, échange autour d'un sujet à thème de 14 h à 16 h.

A noter :

La salle de l'Étincelle 11 rue Abbé Michel Sourdin, étant en travaux, les permanences ont lieu au local du Secours Catholique :

24 rue Jean-Marie Lacire à Janzé.

Contact : Marie-Hélène FAUVEL (Présidente) : 06 40 12 42 97 (du lundi au vendredi).

L'école du Sacré-Cœur

Les effectifs et enseignants

L'école du Sacré-cœur accueille pour cette année **111 élèves** répartis dans **5 classes** de la PS au CM2.

Voici l'équipe éducative qui la compose :

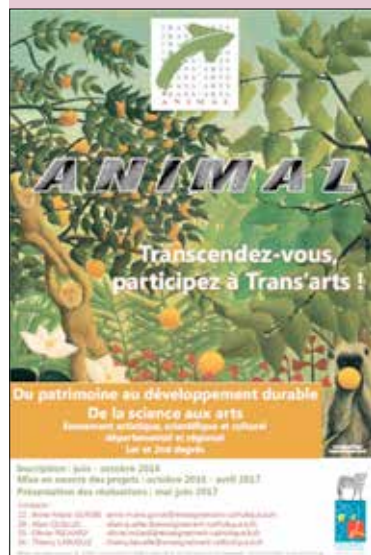
- **Maëlle Foulquier** (enseignante de CE2-CM1)
- **Catherine Ludard** (ASEM en PS-MS)
- **Chrystèle Gallier** (enseignante en PS-MS)
- **Servane Coupé** (personnel de service)
- **Nathalie Binet** (ASEM en GS)
- **Anne-Laure Lefeuvre** (enseignante en CP-CE1 et directrice de l'école)
- **Valéry Naulet** (enseignant en CMI-CM2)
- **Nadège Martin-Caillard** (enseignante en GS)



Horaires de classes

La semaine des écoliers s'organise de la même manière que l'an passé :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h45 à 12h 13h30 à 16h30	8h45 à 12h 13h30 à 15h Temps d'activités périscolaires organisé par la mairie	8h45 à 11h45	8h45 à 12h 13h30 à 16h30	8h45 à 12h 13h30 à 15h Temps d'activités périscolaires organisé par la mairie



Les projets :

En arts visuels :

Pour cette année encore, nous participons au projet Trans'arts. C'est un dispositif régional de l'Enseignement Catholique de Bretagne qui vise à mutualiser, fédérer les pratiques artistiques et scientifiques des établissements scolaires du 1^{er} et 2nd degré autour d'une thématique.

L'année 2016/2017 sera celle de...

L'ANIMAL

Voici quelques réalisations d'élèves :



Les actions :

L'an passé les élèves ont fait une action « bol de riz au profit de l'association « Espoirs d'enfants de Janzé ». Cette action a permis de récolter plusieurs dizaines de paires de chaussures afin d'aider un Orphelinat en Afrique. **Les temps de partage entre Briens :**

Tous les ans, lors de la journée de Noël les élèves participent à la célébration de Noël puis partagent un repas avec le club des aînés. Ce moment convivial est apprécié autant des petits que des grands.

Pour profiter davantage de ces échanges, un repas de fin d'année sera organisé également.

En musique : « à la découverte de l'orchestre »

Les classes de CP-CE1 et CE2-CM1 bénéficient de la venue d'une dumiste de l'école de musique de Janzé qui intervient dans les classes une fois par semaine. Elles assisteront à deux concerts de l'Orchestre de Bretagne.



Art de la scène : Jonglerie et pitrerie

Ce sera au tour des maternelles de découvrir les arts du cirque grâce au spectacle de la compagnie « Médrano »



apel

L'association de parents d'élèves de l'école de Brie regroupe une dizaine de parents. Elle a pour but de récolter des fonds permettant de financer des activités scolaires telles que les sorties pédagogiques, achat de matériel (jouets extérieurs, jouets garderie...), spectacles ou comme en début d'année, les peintures au sol du circuit et de la marelle dans la cour de récréation.

L'association tient d'abord à remercier les parents d'élèves et l'équipe enseignante de l'école pour leur participation tout au long de l'année 2015 - 2016 au sein des manifestations menées par l'APEL. Le bilan a été plus que positif et nous espérons bien renouveler l'engouement pour 2017.



Des bénévoles sont toujours les bienvenus, même en cours d'année ou ponctuellement (montage, démontage, tenue de stands...). Nous œuvrons pour que chaque manifestation soit une réussite, un moment convivial et qui permette à nos enfants de s'épanouir.



Cette année, le calendrier est encore bien chargé :

- Vente de pains au chocolat
- Vente de sapins de Noël
- Goûter de Noël pour les enfants
- Tombola de l'épiphanie

• Stand de la kermesse

Nous évoquons également l'idée de mettre en place en une manifestation autour de Pâques ainsi que de reprendre la chasse à l'oeuf pour faire plaisir à nos enfants !

Alors venez nous retrouver sur les bancs de l'école ou sur les réseaux sociaux.

Merci à vous.

L'équipe APEL



Qu'est-ce que l'OGEC ?

L'OGEC est une association loi 1901, initiée par l'Enseignement Catholique, elle est au service de l'école. Elle lui donne une existence juridique, c'est-à-dire une personnalité morale.

Quelle est la mission de l'OGEC ?

Calcul et suivi du budget, tenue des comptes, détermination de la contribution demandée aux familles, emploi et suivi des versements à la charge de l'état et des collectivités territoriales, paiement des charges de fonctionnement de l'établissement, souscription et révision des assurances sont autant de tâches qui lui incombent dans le domaine économique et financier. En ce qui concerne la gestion des locaux, l'O.G.E.C. doit veiller à leur entretien, à leur rénovation, à leur aménagement et à leur agrandissement. Il doit également se préoccuper des questions d'hygiène et de sécurité. L'O.G.E.C. signe le contrat de travail de tous les personnels de droit privé de l'établissement qu'il rémunère directement. Celui du Chef d'établissement mais aussi

de tous les autres personnels de l'établissement ainsi que des enseignants pour les écoles sous contrat simple. En cas de licenciement, c'est à lui d'y procéder. Enfin, l'O.G.E.C. doit veiller au versement de l'indemnité de départ à la retraite à laquelle ont droit les Enseignants, que l'établissement soit sous contrat simple ou sous contrat d'association.

Qui sont les membres de l'OGEC ?

Des membres de droit et des membres élus. Les premiers sont, le responsable de la tutelle diocésaine ou congréganiste, le président de l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.) ou son représentant, le président de l'union départementale des OGEC. (U.D.O.G.E.C.) ou son représentant. Quant aux seconds, ce sont des parents d'élèves, des amis de l'établissement ou d'anciens élèves, prêts à consacrer une partie de leur temps à l'établissement. A noter: un parent d'élève ne peut exiger de faire partie de l'O.G.E.C. sous prétexte qu'il paie une scolarité pour son enfant.

Le Bureau

Présidente : **Alexandra MARVIE**

Trésorier : **Christophe LANDEL**

Secrétaire : **Raphaël CHEVALLIER**

Membres actifs :

Océane LEGAY,

Mélanie VINEZ,

Dominique BRISARD :

Nous organisons la kermesse à la fin de l'année scolaire et en novembre un loto. Pour ces manifestations nous avons besoin de parents bénévoles.



Point Accueil Emploi (PAE)

Un Point Accueil Emploi (PAE) du Pays de la Roche aux Fées est présent à Janzé et Retiers.

Une conseillère pourra vous apporter des conseils, vous orienter ou vous accompagner dans vos démarches.

Pratique

PAE Retiers ouvert :

sans rendez-vous : du mardi au jeudi de 9h à 12 h
avec rendez-vous : le vendredi de 9h à 12 h (nouveau)

PAE de Janzé ouvert :

sans rendez-vous : Lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 9h à 12 h
avec rendez-vous : Lundi de 14 h à 17 h (nouveau)

Au-delà de l'accompagnement personnalisé, vous pourrez participer à des ateliers pratiques en petits groupes :

- Ateliers sur les techniques de recherche d'emploi co-animés par un conseiller de Pôle Emploi :
- Rédiger son CV et sa lettre de motivation
- Insérer son CV sur l'espace personnel du site internet de Pôle Emploi, s'abonner aux offres, découvrir l'Emploi Store

- Se préparer à un entretien d'embauche

- Connaître le marché du travail et les structures ressources locales

Pratique :

Le mardi de 14h à 17 h à la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées, 16 rue Louis Pasteur à Retiers

Ateliers gratuits sur inscription auprès des PAE

Ateliers « Agilité numérique »

Comment utiliser les outils numériques pour optimiser sa recherche d'emploi : la veille, les réseaux sociaux et les sites dédiés. Une façon d'aborder sa recherche d'emploi différemment en se démarquant !

Pratique :

Le jeudi de 14h à 17h à la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées, 16 rue Louis Pasteur à Retiers

Gratuit sur inscription auprès des PAE

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil



Avancement des travaux du nouveau réservoir de Janzé.

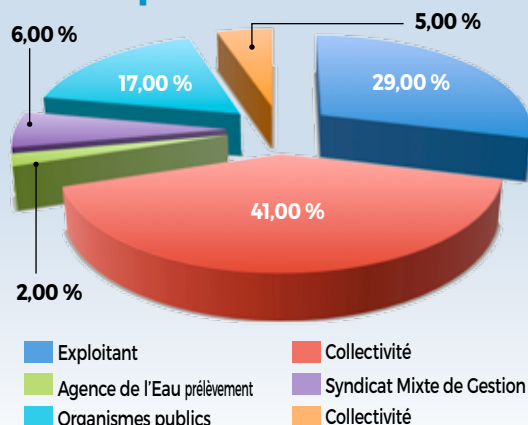
La construction du nouveau réservoir de Janzé arrive à échéance. La mise en eau est prévue pour le début d'année 2017.

Tous les travaux de génie civil sont achevés, il reste à réaliser l'étanchéité de la cuve servant de réserve d'eau, l'étanchéité du dôme, l'installation électrique et quelques petits travaux de finition. La commune de Brie sera alimentée par ce nouveau réservoir.

Coût estimatif des travaux:

3 millions d'€ H.T

Répartition financière d'une facture d'eau de 120 m³ pour un abonné



Le tableau ci-dessous présente le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2016 pour une consommation de 120 m³.

Composante de la facture d'un abonné domestique de 120 m ³			
	1 ^{er} janvier 2015	1 ^{er} janvier 2016	Variation
Exploitant	101,14 €	101,46 €	0,32 %
Collectivité	142,64 €	142,64 €	0,00 %
Agence de l'Eau prélèvement	5,88 €	7,08 €	20,41 %
Syndicat Mixte de Gestion 35	20,4 €	20,4 €	0,00 %
Organismes publics	60,00 €	57,60 €	-4,00 %
Total HT	330,60 €	329,18 €	-0,27 %
TVA	18,15 €	18,10 €	-0,27 %
TOTAL TTC	348,21 €	347,28 €	-0,27 %



La Communauté de communes à votre service

La Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées (CCPRF) réunit 16 communes* et compte 26 248 habitants qu'elle accompagne dans leur quotidien.

Culture :

- Des animations des bibliothèques : « Une p'tite histoire passait par là » pour les 0/3 ans, « La tête dans les histoires » pour les 3/6 ans, « Bibliothèques en fête ». Elle prend également part à l'achat d'ouvrages et à l'animation des 4 prix littéraires : Prix Tatoulu pour les 7/13 ans, Prix A la Fol'ire pour les adultes, Prix de BD adultes Kazabül, Prix Ados.
- Un catalogue de livres et de ressources en ligne (musique, vidéos, journaux...) - www.bibliotheques-rocheauxfees.fr



- Le HangArt, établissement d'enseignements artistiques intercommunal du Pays de la Roche aux Fées : cours de musique, chant et théâtre à près de 500 élèves.
- La Saison culturelle au Pays de la Roche aux Fées : un programme de spectacles pour tous les goûts et tous les publics à découvrir sur le site internet de la Communauté de communes.

En savoir plus : www.cc-rocheauxfees.fr

Habitat : des aides pour vos projets

- Le service Habitat accompagne les habitants et futurs habitants du Pays de la Roche aux Fées dans leurs projets immobiliers : achat, construction, rénovation, maintien à domicile...
- Permanences en alternance : le vendredi matin de 10h à 12h à Retiers, Janzé et Martigné-Ferchaud.
- Une plateforme pour vous guider : www.habitat-rocheauxfees.fr

Transports : le Transport à la demande (TAD) évolue

Désormais les usagers du TAD bénéficient d'une baisse de tarif à 2 € le trajet simple et de la gratuité pour les enfants de moins de 5 ans accompagnés. Les quotas sont simplifiés avec 4 trajets simples par semaine et un élargissement des horaires jusqu'à 20h en semaine et 13h le samedi.

Autre nouveauté, les personnes en insertion professionnelle peuvent aussi bénéficier du TAD, en accord avec les structures locales de l'emploi.

Pour toute information, adhésion et réservation de trajets, veuillez contacter la Communauté de communes au 02 99 43 64 87 ou communaute.communes@ccprf.fr.

- Dispositif 'Pass Jeunes' pour les 12/18 ans, un tarif préférentiel : 2 € l'aller/retour pour se rendre au centre aquatique communautaire 'Les Ondines' à Janzé pendant les vacances scolaires.

- Un minibus de 9 places à la disposition des associations, des clubs et des communes à titre gratuit, hormis le carburant. Sur réservation auprès du Service transport.

Environnement :

Engagement dans la voie du bois énergie : chaufferie bois du Réseau de chaleur de Janzé et programme Breizh Bocage pour la replantation des haies bocagères.



Sensibilisation sur les questions environnementales : Balades thermiques, Education à l'environnement pour les scolaires.



Fin de la saison de lutte contre le Frelon asiatique :

Depuis 2015, La Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées est partenaire de la FGDON dans la lutte contre le frelon asiatique, une espèce invasive apparue en 2009 en Ille-et-Vilaine. La Communauté de communes prend en charge la destruction des nids signalés et détruits sur son territoire.

133 nids détruits

Fin octobre, 133 nids ont été détruits sur les 16 communes du Pays de la Roche aux Fées. Les résultats ne sont pas encore définitifs mais on s'achemine vers un nombre de destructions similaire à celles de 2015 (146), signe que la lutte collective commence à porter ses fruits.

Fin de la saison de destruction

La saison de lutte contre le frelon asiatique est en cours d'achèvement. En effet, la plupart des nids traités ces derniers jours sont en phase de déclin et la tempête du 20 novembre a endommagé nombre de nids accrochés dans les arbres accélérant ainsi leur processus de fin de vie. Les nids qui seront découverts à compter de maintenant auront malheureusement déjà laissé partir leurs nouvelles reines fécondées, en quête d'un abri pour survivre à l'hiver.

Dans le but d'éviter des dépenses publiques inutiles, la destruction des nids signalés après le 23 novembre ne sera pas prise en charge.

Des nids présentant une forme réduite d'activité pourront être signalés jusque mi-décembre auprès de la **plateforme téléphonique départementale (02 23 48 26 32)**, cette activité correspon-



Quant à un reliquat d'ouvrières en fin de vie, il n'y a pas d'intérêt technique à détruire ces nids.

La saison ré-ouvrira au printemps 2017 avec le retour des reines en quête d'un endroit pour installer leur nouveau nid.

Quelques rappels : Ne cherchez pas à intervenir seul. Ne mettez pas en place de pièges qui peuvent détruire d'autres insectes tout à fait utiles ceux-là.

En savoir plus : **02 23 48 26 32**
ou www.fgdon35.fr

Enfance, jeunesse :

Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) du Pays de la Roche aux Fées accompagne parents et professionnels de la petite enfance dans leur quotidien : modes de garde, contrat, apprentissages...

Matinées d'éveil à Amanlis, Brie, Coësmes, Essé, Janzé, Martigné-Ferchaud et Retiers, soirées d'échange en direction des parents et/ou des assistants maternels.

Le Point Information Jeunesse du Pays de la Roche aux Fées (PIJ) intervient auprès des jeunes sur : santé, relations familiales ou affectives, addictions, scolarité, mal-être..., lors de permanences à Janzé et Retiers ou sur rendez-vous dans les autres communes.

Il coordonne des soirées d'échange pour les parents : « Questions d'ados » ainsi que le tournoi géant « Soda Quest ».

Le dispositif « The Box » répond aux questions anonymes des jeunes via un sms ou un mail.

En savoir plus : www.cc-rocheauxfees.fr / **Y vivre/Petite enfance/enfance/jeunesse**

Sports :

Soutien financier de l'Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées. 3 éducateurs sportifs interviennent

auprès des associations sportives : formation des bénévoles, activités physiques de pleine nature avec les scolaires, écoles multisports à Essé, Amanlis et Martigné-Ferchaud.



Le Centre aquatique intercommunal Les Ondines, porté par la Communauté de communes et géré par la Société Récréa permet de bénéficier d'un apprentissage de la natation.

En savoir plus : www.les-ondines.fr

Tourisme

Accueil touristique sur le site mégalithique de la Roche aux Fées et animations à destination des familles tout au long de l'année : Mercredis de la Roche aux Fées, Fête du Solstice d'Hiver, Visites patrimoines, Journées du Patrimoine, Off Scène...

« Mission Archéo » : une application grand public pour comprendre le site de la Roche aux Fées

En savoir plus : www.cc-rocheauxfees.fr / La Découvrir

Numérique

Bretagne Très Haut Débit : la Communauté de communes accompagne et facilite l'arrivée de la fibre optique dans certaines communes du territoire.

Le FabLab intercommunal « La Fab'rique » est ouvert à tous. Doté d'outils numériques comme une nouvelle imprimante 3D, une fraiseuse numérique, découpeuse laser, imprimante 3D... c'est un lieu d'innovation et de création où chacun peut venir créer, bidouiller, observer, participer à des projets...même avec très peu de connaissances informatiques !...



Pratique :

FabLab « la Fabrique » Ouvert à tous dès 10 ans (sous la responsabilité d'un adulte)

Tous les mercredis de 17h à 20h et les samedis de 10h à 12h30 (hors vacances scolaires)

Dans l'Espace Jeunes d'Amanlis, 1 rue Jacques de Corbières

Contact : Antoine Tabet au 06 26 59 46 75 - fablab@ccprf.fr

Un accompagnement dans la découverte des outils numériques

Depuis le mois d'octobre, Ludovic Barrilliot, en service civique à la Maison de l'Emploi de l'Entreprise et de la Formation (MEEF), est présent dans les Points Accueil Emploi du Pays de la Roche aux Fées. Il vous accompagne dans la prise en main des ordinateurs ou tout autre support. Il répond à toutes vos questions sur les usages du numérique aussi bien dans votre recherche d'emploi que dans votre vie quotidienne : loisirs, voyages, achats, logement, réseaux sociaux, etc...

A Janzé aux Halles Centrales, le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le mardi de 9h à 12h. A Retiers, à la Maison du développement au 16 rue Louis Pasteur, le mardi de 14h à 17h30 et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Économie et emploi

Le Point Accueil Emploi du Pays de la Roche aux Fées est présent à Janzé et Retiers. Il propose un accompagnement sur mesure aux demandeurs d'emploi. Au programme : ateliers de techniques de recherche d'emploi, ateliers d'agilité numérique, mise en relation de l'offre et de la demande, webconférence...

La CCPRF accompagne les entreprises et artisans dans leurs projets d'implantation : ateliers de la BGE Ille-et-Vilaine, déploiement de parcs d'activités, mise en location de 2 immobiliers d'entreprises...

La Maison du développement, siège de la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées, se trouve au 16 rue Louis Pasteur à Retiers.

Des permanences de partenaires y ont lieu en lien avec ses compétences : Mission Locale, Permanences juridiques, CDAS.

En savoir plus :

www.cc-rocheauxfees.fr
02 99 43 64 87

Suivez l'actualité de la Communauté de communes sur Facebook :

<https://www.facebook.com/CCPRF>

**Amanlis, Arbrissel, Brie, Boistrudan, Chelun, Coësmes, Eancé, Essé, Forges-la-Forêt, Janzé, Le Theil-de-Bretagne, Marcellé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte-Colombe, Thourie*



Tous pour la vie

Cette 26^e édition de « Tous pour la vie » a connu un franc succès.

Tout a commencé par le loto, le vendredi soir : 470 personnes ont participé à l'évènement.

Dans le même temps, la piscine les Ondines organisait une soirée spéciale années 80 : Pas moins de 500 danseurs se sont mis à l'eau pour l'occasion.

Samedi matin, l'ouverture officielle a démarré sur le terrain du champ de foire avec la marche des élus. Les activités sportives ont débuté avec les cyclos, les animations fitness, les randonnées pédestres ou encore la marche nordique. La soirée spectacle a rassemblé 600 convives au repas au cours duquel s'est exprimé le docteur Patrick Bourdonnec. Le dimanche, la mobilisation n'a pas faibli avec des jeux, une vente de paniers de légumes ou encore des pommes d'un producteur local et les promenades en calèches qui ont fait des heureux. Plus de 9 000 crêpes ont été confectionnées et vendues sur le terrain. L'évènement s'est achevé par un dernier tour d'honneur avec les

élus, les bénévoles et les enfants. Un lâcher de ballons a clôturé cette 26^{ème} édition.

Le dimanche, l'emblématique marche des communes a réuni plus de 35 personnes au départ de Brie.

Merci aux Briennes et Briens qui se mobilisent de près ou de loin pour le combat contre le cancer.

Les référentes communales : Maryline Brulé et Michèle Bordelet.



Smictom : gardons le contact

En 2017, les papiers quittent les sacs jaunes pour aller dans des bornes !

Installées depuis trois années en déchèterie, les bornes à papiers se généraliseront sur tout le territoire fin 2016.

Dès le 1^{er} janvier 2017, tous les papiers sortiront du sac jaune ou du bac jaune pour être déposés directement dans ces nouvelles bornes.

Quels déchets sont concernés ?

Les objets suivants peuvent aller à la borne à papiers : annuaires, cahiers, catalogues, courriers, enveloppes avec ou sans fenêtre, journaux, lettres, livres, magazines, publicités, prospectus.

Les papiers cadeaux font figure d'exception : cette appellation ne correspond pas à la réalité physique de l'objet qui est en métal ou en plastique la plupart du temps. Dans ce cas, il doit être déposé dans le bac gris ou la borne d'ordures ménagères. Si un emballage cadeau est effectivement en papier, il peut alors être déposé à la borne à papiers.

Les cartons et emballages cartonnés restent dans le sac jaune.

Améliorer les conditions de travail des agents

Les papiers sont les matériaux qui pèsent le plus aujourd'hui dans les sacs jaunes. C'est donc pour alléger ces sacs, soulevés plusieurs fois par jour par les agents de collecte, que des bornes papiers seront mises en place. Ce changement vient en réponse aux recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Gagner en efficacité sur le tri

Les papiers souillés ne sont pas recyclables. Grâce aux bornes, ils ne seront plus mélangés aux autres déchets du sac jaune, comme les bouteilles en



plastique ou les boîtes de conserve, ce qui augmentera la quantité de papiers propres et donc recyclables.

Par ailleurs, en séparant les papiers du reste des déchets, ils ne seront plus sur-triés directement au sol mais passeront directement sur la chaîne de tri. Il faut enfin considérer que moins de contenu dans les sacs jaunes revient à une moindre utilisation de ces sacs par les usagers.

Une répartition au plus pratique pour les usagers

Afin de limiter déplacements des usagers pour déposer les différents types de déchets aux bornes qui leurs sont dédiées, les 2 bornes à papiers de BRIE seront disposées aux côtés des bornes à verre.

ATTENTION DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2017

INFORMATIONS UTILES

SMICTOM Sud-Est 35

**28, rue Pierre et Marie Curie - 35500 Vitré
02 99 74 44 47 - contact@smictom-sudest35.fr
www.smictom-sudest35.fr**

Sur le site du SMICTOM Sud-Est 35, onglet «collecter», je trouve au plus près de chez moi :

les bornes de collecte du papier :
parking Valentin,
parking Terrain de Sport.



RIPAME

Le Relais Assistants Maternels, devenu le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels et Enfants (RIPAME) en janvier 2016 est un lieu ressource pour les futurs parents, parents et professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et gardes à domicile).

Le RIPAME a une mission d'information sur les différents modes d'accueil auprès des futurs parents et parents (accueil collectif, accueil chez un assistant maternel et garde à domicile). Le service transmet également de l'information de premier niveau sur la contractualisation avec un professionnel de l'accueil individuel (contrat de travail, rémunération, aides de la CAF, déclaration Pajemploi).

Des permanences téléphoniques ou physiques (sur rendez-vous) sont proposées à :

- Retiers (Maison du développement) les mardis de 14h à 19h et les vendredis de 13h30 à 16h30
- Janzé (Les Halles) les mercredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le RIPAME anime également des matinées d'éveil dans les sept espaces jeux du territoire. A Brie, l'espace jeux est ouvert tous les mardis et vendredis matins (9h à 11h30) hors vacances scolaires. Les ateliers sont animés en collaboration entre le RIPAME et l'association gestionnaire : une éducatrice de jeunes enfants intervient les vendredis et les adhérents animent les séances du mardi. Les espaces jeux sont des lieux de découverte, d'exploration et de socialisation pour les enfants de quelques mois à 3 ans accompagnés d'un adulte référent (parents, assistants maternels, garde à domicile, grand-parents). Ces matinées sont également des lieux de ressource et d'échange pour les adultes: les éducatrices de jeunes enfants sont disponibles pour accompagner les parents ; elles interviennent en soutien professionnels auprès des assistants maternels.



Le RIPAME organise ponctuellement des temps forts : des spectacles en collaboration avec la saison culturelle, des sorties, des soirées échanges thématiques (ex : les émotions de l'enfant, le langage du jeune enfant). L'organisation de ces soirées sera reconduite en 2017.

Sur le plan culturel, l'année prochaine sera marquée par la diffusion du spectacle «ARKAIA» de la compagnie «ARTAMUSE», qui est en résidence en 2016-2017 sur le territoire «Au pays de la Roche Aux Fées» pour la création de ce nouveau spectacle.

Concernant le soutien aux professionnels, le RIPAME a organisé en 2016 des réunions d'information sur « les droits en formation » ; ce qui a conduit une vingtaine d'assistants maternels à suivre des formations.

De nouvelles sessions seront proposées pour les assistants maternels en 2017.



Saison estivale à la Roche aux Fées

Un bon bilan à la Roche aux Fées

La saison touristique 2016 a débuté le week-end de Pâques à la Roche aux Fées pour s'achever fin septembre. L'occasion, pour le service Tourisme de la Communauté de communes, de faire un bilan sur cette période estivale.

« Une saison correcte, avec des événements et une météo qui ont, comme chaque année, influencé les pics ou baisses de fréquentation » évoque Audrey Kermegant, animatrice Tourisme à la Communauté de communes Au pays de la Roche aux Fées.

Le week-end du 14 juillet a vu la fréquentation grimper, retombée directe des fêtes maritimes de Brest 2016. Facteur non négligeable, la venue de nombreux touristes étrangers à la pointe du Finistère a donné l'opportunité d'un arrêt sur le site de la Roche aux Fées.

Les événements tragiques du 14 juillet et une météo capricieuse lors des 1^{ers} Mercredis de la Roche

aux Fées ont influé sur une baisse passagère de fréquentation.

Les nouveautés ont relancé la saison comme Mission Archéo, nouvel outil numérique et interactif de découverte du mégalithe. De plus, en cette fin de saison, les Journées du Patrimoine ont eu du succès, avec un spectacle original mêlant visite guidée et chorégraphiée.



Quelques chiffres

Sur la saison d'été, on dénombre 12 000 passages dont 8 000 aux horaires d'ouverture de la maison touristique.

30 % d'étrangers avec 35 pays représentés et pour la France, les visiteurs français provenaient de 91 départements.

Les avis des visiteurs par le biais du site internet Tripadvisor montrent l'engouement pour le lieu qui se trouve en 9^e position des « Choses à voir, à faire à Rennes ».

Point Information Jeunesse

Le Point Information Jeunesse de la Roche aux Fées accueille les jeunes de 12 à 30 ans.

Les animatrices informatrices reçoivent les jeunes de 12 à 30 ans, ainsi que leurs parents, au PIJ de Retiers et Janzé et apportent des informations sur : la Formation / l'Emploi / les Métiers / la Santé / les Loisirs / les Vacances / l'International / la Vie quotidienne....

Horaires des permanences :

En périodes scolaires :

Janzé (Ferme de l'Yve):
mercredi, 14h-18, sans rendez-vous.

Retiers (Maison du développement) :
mercredi, 14h-17h30, sans rendez-vous.
Sur rendez-vous : le samedi 10-12h

En Vacances scolaires :

Janzé (Ferme de l'Yve): **mercredi**
et jeudi 14h-18, sans rendez-vous.

Retiers (Maison du développement) :
mercredi, 14h-17h30, sans rendez-vous.
Sur rendez-vous : le mardi 14h-18h

Le Point Information Jeunesse propose également plusieurs dispositifs aux jeunes de la Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées :

Le dispositif « THE BOX » permet à tous les jeunes de poser toutes les questions qui les préoccupent par SMS au 06 33 73 72 05 ou par mail à thebox@ccprf.fr. Tous les 15 jours un comité de lecture composé de professionnels de santé, du social et de la jeunesse répond à chaque jeune individuellement et en toute confidentialité. Ce service est anonyme et gratuit. Les jeunes doivent uniquement préciser leur âge et leur sexe afin que les professionnels puissent adapter leurs réponses.

Les Bourses Initiatives Jeunes (BIJ) permettent aux 15-26 ans de bénéficier d'un accompagnement méthodologique et financier pour réaliser des projets :

Pour les projets à l'international - Avoir de 18 à 26 ans. (solidarité internationale, expérience professionnelle hors stages obligatoires...).

Pour les projets locaux - De 15 à 26 ans. (festival, projets qui marquent une ouverture vers les autres...)

Le dispositif Sacs Ados permet aux jeunes de 16 à 22 ans de bénéficier d'un accompagnement méthodologique et financier pour bâtir un séjour de vacances en totale autonomie en France ou en Europe.

Les jeunes et leurs familles peuvent se renseigner, demander un dossier de candidature et obtenir un soutien, auprès des animatrices Corinne DARRORT et Marine RAGUET, du Point Information Jeunesse de la Roche-aux-Fées.

Tél : 02 99 43 64 87

**Mail : pij.c.darrort@ccprf.fr
pij.m.raguete@ccprf.fr**

Venez découvrir notre page Facebook Point Information Jeunesse de la Roche aux Fées.

Nous publions des infos pratiques sur l'actualité du PIJ, des offres d'emploi, des infos sur les formations... etc.

Le Relais devient... Le Relais pour l'Emploi

Le Relais, situé à Retiers, existe depuis 30 ans sur le territoire. Un anniversaire qui marque un tournant dans l'histoire de l'association puisque décision a été prise de le renommer. Il s'appelle désormais « Le Relais pour l'Emploi » : un nouveau nom pour fédérer les 4 activités de l'association, de nouveaux logos pour un nouvel élan et un site Internet flambant neuf pour en être la vitrine sur www.lerelaispourlemploi.fr !

Du côté de l'association intermédiaire « Le Relais », ce sont en 2016 quelque 140 salarié(e)s qui ont été mis à la disposition d'une clientèle variée : collectivités, associations, entreprises, particuliers. Deux salariés ont ainsi participé à la restauration du bocage du Pays de la Roche aux Fées dans le cadre de la clause sociale mise en œuvre par la C.C.P.R.F.



Du côté du Jardin de Cocagne « Le Pays fait son Jardin », 18 salarié(e)s en parcours d'insertion sur une activité de maraîchage biologique ont cultivé et récolté les légumes qui ont permis de confectionner 150 paniers par semaine pour les adhérents. Le chantier d'insertion s'est également impliqué dans le salon agricole bio « La Terre est notre Métier » : essais variétaux de tomates et courges, visites du Jardin, marché de producteurs, etc.



« Le Parc Mob » compte quant à lui une vingtaine de scooters répartis chez 8 garagistes de proximité pour répondre aux besoins de mobilité des demandeurs d'emploi. Il recherche des donateurs afin d'acquérir de nouveaux scooters !

« L'Atelier collectif », enfin, se construit autour d'une activité de jardinage sur la commune de Retiers, en partenariat avec d'autres acteurs locaux...

Horaires d'accueil et Coordonnées :

Ouvert du lundi au vendredi (*) :
9h00-12h00 / 14h00-17h00

*La permanence du mercredi est assurée sur l'antenne de Vitry

Siège social :

6 rue Louis Pasteur
02.99.43.60.66

contact de Retiers - 35240 Retiers
02.99.43.66.28
@lerelaispourlemploi.fr

Chantier :

6 rue Louis Pasteur - 02.99.43.60.66
Jardin d'insertion :
35240 Retiers - 02.99.43.66.28
@lerelaispourlemploi.fr

ADMR des Dolmens JRS

Premier réseau associatif français de proximité, l'ADMR est la référence du service à la personne depuis près de 70 ans. Par conviction et engagement, le quotidien de nos clients est notre métier. A l'ADMR, nous sommes reconnus pour nos compétences et notre expérience.



L'ADMR Les Dolmens JRS couvre une étendue géographique importante en fonction du service concerné : Territoire de la communauté de commune de la Roche aux fées, certaines communes des cantons de Janzé, Châteaugiron, Bain de Bretagne et la Guerche de Bretagne.

Notre association propose plusieurs services :

Le service d'aide à domicile

Ce service est destiné aux personnes âgées, en situation de handicap et aux familles.

Les aides à domicile vous permettent de vous aider dans les gestes de la vie quotidienne : aide au lever et au coucher, ménage, entretien du linge, préparation des repas, courses, promenade, accompagnement de la personne...

Le service d'aide aux familles

Si vous avez besoin d'un soutien, de conseils, l'ADMR vous propose l'intervention de professionnels pour vous aider dans les moments de vie difficiles : grossesse, naissance, famille nombreuse, famille recomposée, hospitalisation, séparation, maladie...



Aide aux familles

Vous pouvez prétendre à une aide sous certaines conditions (avoir au moins un enfant à charge ou attendre son premier enfant. Percevoir des prestations familiales).

La participation financière qui vous est demandée dépend de votre quotient familial. Le reste du coût de l'intervention est financé par votre caisse d'allocation familiales (CAF, MSA) ou par le conseil général.

L'accueil de jour « Aux P'tit bonheur »

Ce service s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, de troubles apparentés, souffrant de solitude et d'isolement ou en perte d'autonomie. L'objectif est de proposer un lieu de socialisation pour les personnes accueillies, d'améliorer la vie des personnes et de leur entourage en maintenant et/ou améliorant leur autonomie dans les activités de la vie quotidienne, et d'offrir un espace de répit pour les aidants.



Accueil de jour

La prestation est réalisée par une équipe pluridisciplinaire :

- neuro-psychologue
- aides médico-psychologiques
- art-thérapeute
- psycho-motricienne.



La coordinatrice de l'accueil de jour réalise une visite à domicile préalablement à l'admission dans le service de façon à faire connaissance avec la personne qui sollicite l'accueil, son entourage familial, son environnement et son histoire de vie.

Un transport accompagné par des professionnels de l'aide à domicile en véhicule adapté est proposé aux personnes qui le souhaitent.

L'accueil est possible à la journée ou demi-journée, pour un coût de 18 ou 11 euros.

L'accueil de jour dispose de 10 places dont plusieurs encore dis-

ponibles. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements. La visite de l'accueil de jour est possible sur rendez-vous.

Le service de maintien à domicile (SMAD)

Le service intervient sur prescription médicale auprès des personnes âgées de plus de 60 ans, malades, en perte d'autonomie, ou souffrant d'une pathologie chronique et des personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap.



SMAD

Grâce à l'intervention des aides-soignants et des aides medico-psychologique, le service de maintien à domicile permet au patient de rester chez lui le plus longtemps possible, de prévenir ou retarder la dégradation progressive de son état de santé, de faciliter un retour à domicile suite à une hospitalisation, d'éviter ou raccourcir la durée d'une hospitalisation lorsque les conditions médicales et sociales le permettent.

Le portage de repas

L'ADMR vous propose un service de livraison de repas à domicile.

Pour un besoin ponctuel ou régulier, les repas sont confectionnés en liaison froide avec possibilité de réchauffage au micro-onde ou au four traditionnel.



Portage repas

Les régimes sont pris en considération.

Le tarif est de 9,40€ par repas, livraison incluse.

La téléassistance

En partenariat avec ARKEA, l'ADMR vous propose un service de téléassistance.

La télé assistance vous permet d'activer l'alerte en cas de chute de malaise ou d'intrusion.



Téléassistance

Ce service permet la mise en relation avec le centre d'écoute qui prévient vos proches ou alerte les secours si nécessaire.

L'installation à domicile est gérée par l'association. Différentes formules d'abonnement existent, comme la montre connectée. Le bouton est même utilisable sous la douche !

L'abonnement débute à 24,90 € par mois

Le service de petit bricolage et jardinage

L'ADMR met à votre disposition un professionnel compétent véritable « homme toutes mains » qui saura répondre à vos besoins et s'adapter à vos exigences pour effectuer vos petits travaux de bricolage et de jardinage : changer un joint, monter une étagère, poser un store ou un rideau, désherber, tailler les haies, ramasser les feuilles, tondre... Nous intervenons rapidement !



Petit bricolage

Le coût est de 23 € l'heure + 0.50 € du km

Le multi-accueil « Les P'tits Loups »

L'association ADMR des Dolmens JRS propose un **accueil collectif des enfants de 2 mois ½ à 4 ans** au sein du multi-accueil basé à JANZÉ. Le service comporte 26 places (dont 4 places supplémentaires) et s'adresse aux familles domiciliée ou travail-

ADMR des Dolmens JRS (suite)

lant sur le territoire de la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux fées. **Le service fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00. La contribution des familles est calculée en fonction du quotient familial.**

Véritable lieu d'éveil et de socialisation, le multi-accueil « Les P'tits Loups » vous permet de concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle.

Notre actualité

Parce que la proximité est notre priorité, nous avons une page FACEBOOK sur laquelle vous retrouverez toutes les informations concernant nos services, les menus du portage repas et celui du multi-accueil, le programme de l'accueil de jour, des informa-



tions ponctuelles...

N'hésitez pas à venir la découvrir et à cliquer sur « J'aime » pour être au courant de toute notre actualité.

Pour tout renseignement, nous contacter au 02 99 47 04 50



Infos DIVERSES

INFOS DIVERSES

Du changement pour les cartes d'identité !

Moderniser la délivrance de cartes d'identité en Ille et Vilaine



Depuis le 1^{er} décembre dernier, les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) ont évoluées dans le Département de l'Ille et Vilaine.

Ces nouvelles modalités permettent de sécuriser la carte nationale d'identité, un titre désormais valable pour 15 ans et qui reste gratuit, sauf en cas de perte ou de vol.

Depuis cette date, les usages peuvent effectuer leur demande de carte d'identité dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales en région Bretagne. En Ille et Vilaine, 27 communes en sont équipées, dont la liste est disponible sur le site de la Préfecture : www.ille-et-vilaine.gouv.fr.

La demande de CNI est donc effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée, dématérialisée et dont les délais réduisent.

Après l'instruction d'un dossier complet, un message sera ensuite adressé à l'utilisateur sur son portable l'informant de la mise à disposition de son titre auprès de la mairie de dépôt.

Pour gagner du temps au guichet, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Cette pré-demande en ligne remplace alors le dossier papier qui continuera cependant à être accepté. Le dispositif concerne tant les premières demandes que les renouvellements. Cette étape demeure facultative : il est possible de faire l'intégralité de sa demande en se rendant au sein d'une mairie équipée de bornes biométriques.

4 étapes pour effectuer une demande de carte nationale d'identité :

- 1) Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- 2) Je m'adresse à l'une des mairies équipées d'un dispositif de prises d'empreintes pour prendre rendez-vous.
- 3) Je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- 4) Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



La mairie de Brie n'est pas équipée du dispositif de prise d'empreintes digitales. De ce fait, nous ne pouvons plus accepter les dossiers de carte d'identité. Vous devez vous adresser dans l'une des 27 communes équipées, dont la plus proche est Janzé. ATTENTION !! Il est nécessaire de prendre rendez-vous.

Un point sur la Défense

Le parcours citoyen est un partenariat Défense / Éducation qui se divise en trois étapes obligatoires.

Tout d'abord l'enseignement de défense qui est un enseignement obligatoire et transdisciplinaire qui a pour but de renforcer le lien Armées-Nation, tout en sensibilisant les jeunes au devoir de défense. Cet enseignement s'inscrit dans les programmes des établissements d'enseignement du second degré. Dispensé au collège puis au lycée, il est l'un des éléments du socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit avoir acquis à la fin de la scolarité obligatoire. Dans le cadre d'un partenariat spécifique avec le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère de la Défense soutient des projets pédagogiques élaborés par un groupe d'élèves à l'échelle d'une classe, d'un établissement ou d'un ensemble d'établissements. Ces projets doivent avoir pour thème, la Défense, le patrimoine militaire ou la mémoire des conflits du XX^e siècle. Rendez-vous sur www.eduscol.education.fr.



Puis arrive le deuxième temps du parcours qui est le recensement, obligatoire depuis 1999 pour tous les garçons et les filles âgés de 16 ans. Ils doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger et ce entre la date anniversaire de leur 16 ans et les 3 mois qui suivent. La Mairie délivre une attestation de recensement, depuis une loi de juillet 2015, ce document obligatoire n'est plus suffisant pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen (BEP CAP BAC Conduite accompagnée...). En effet c'est maintenant le certificat individuel de participation à la JDC qui est nécessaire. Il faut donc que la JDC ait été effectivement effectuée. Le recensement favorise l'inscription automatique sur les listes électorales.

Enfin, le troisième volet du parcours qui est la JDC -Journée Défense et Citoyenneté- ex JAPD (Journée D'appel de Préparation à la Défense). La JDC est un rendez vous obligatoire et indispensable entre les jeunes et la défense. Elle concerne tous les jeunes Français, garçons et filles entre 17 et 25 ans. Les jeunes ayant fait l'objet d'un recensement tardif ont en effet jusqu'à 25 ans pour effectuer leur JDC. La JDC est un acte citoyen, c'est connaître ses droits et ses devoirs et être capable d'intervenir au profit d'autrui (Initiation au Secourisme). C'est une information sur la défense, ses exigences et ses enjeux. La JDC c'est aussi une aide à l'insertion par des tests de détection qui permettent au besoin, une orientation vers des structures d'aides et c'est enfin une aide au recrutement par une information sur les opportunités professionnelles de la défense.

En effet, n'oubliez pas que malgré un contexte budgétaire difficile et une tendance à la diminution régulière des effectifs militaires, nos forces armées recrutent tous les ans plusieurs milliers

de jeunes dans les trois armes, Terre, Air et Marine et dans des centaines de métiers différents. Ces recrutements se font à tous les niveaux scolaires du Brevet des Collèges à BAC + 5. Un mot pour la Gendarmerie qui bien que désormais rattachée au Ministère de l'Intérieur et plus au Ministère de la Défense recrute elle aussi tous les ans des milliers de jeunes. **Coordonnées du BSN de Rennes : Bureau du Service National, 62 Bd de la Tour d'Auvergne 35000 Rennes Tél : 02.23.44.50.01.**

LE SERVICE CIVIQUE

Le service civique n'est pas un service militaire et recouvre des réalités diverses. Il peut s'inscrire dans le domaine militaire car l'armée est une administration comme d'autres et à ce titre offre des opportunités. Mais, le service civique c'est la possibilité pour un jeune de 16 à 25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap, de s'engager dans une mission au service de la collectivité. Cette mission peut être réalisée au service d'une association, fondation, ONG, ou auprès d'un organisme public, collectivités territoriales, établissement public ou administration d'état ou encore une ambassade ou consulat. Cette mission n'est pas un stage, mais une véritable première expérience qui permet une meilleure insertion dans le monde du travail. Elle est d'ailleurs mieux rémunérée qu'un simple stage et les volontaires de service civique bénéficient d'une protection sociale. Le service civique s'effectue en France ou à l'étranger. www.service-civique.gouv.fr.

Il existe désormais une application téléchargeable sur smartphone pour avoir toutes les informations sur le parcours défense, avec un espace personnel pour suivre votre propre parcours.

LA GARDE NATIONALE



La Garde Nationale est la nouvelle forme de la Réserve Opérationnelle de premier niveau (RO1), La réserve opérationnelle de deuxième niveau (RO2) est composée de tous les ex-militaires d'actives soumis à une obligation de disponibilité durant les 5 ans suivant leur départ des forces armées. La garde Nationale est un engagement de cinq ans où chaque jeune d'au moins 17 ans, recevra une formation spécifique et sera affecté dans un service de l'armée de la gendarmerie ou de la police, pour venir en soutien aux personnels. <http://www.gouvernement.fr/garde-nationale>

Votre Correspondant Défense

Jean Jacques Foucher - Tél : 06.14.83.12.41



Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi
Mercredi
Jeudi
Samedi } 9h00 - 12h00
Vendredi } 14h00 - 17h00

Tél : 02 99 47 02 85
Fax : 02 99 47 12 57
22 Rue de Bretagne 35150 BRIE
mairiebrie@wanadoo.fr
Site internet: www.brie35.fr



Déclarations Préalables accordées en 2016

DEMANDEUR	TERRAIN	PROJET
ESPACIL	1 à 11 et 2 à 10 Résidence des Camélias	Ravalement de façades
DOUESSIN Colette	7 Allée vallée de l'Isè	Clôture
RHONE TECHNICAL SERVICES (DELGRANGE Patrice)	Maubusson	Installation d'une centrale photovoltaïque
FOURDEUX Sylvie	La Moustière	Clôture
GORON Dominique	La Moustière	Ravalement de façade
PERREUL Charles	La Tremblais	Aménagement de comble
GRIMAUULT Denis et Valérie	La Berhaudière	Rénovation maison d'habitation
PELATRE Yves	8 Bis rue de Bretagne	Création d'un terrain à bâtir
GUILLON Jérôme	11 Rue du Coteau	Abri de jardin
GUILLON Jérôme	11 Rue du Coteau	Création d'un vélux
PELATRE Yves	8 rue de Bretagne	Création d'une ouverture
LEGENDRE Didier	La Peroisserie	Couverture, bardage, clôture
ROBIEU Yoann	5 rue du Coteau	Abri de jardin
DRAPIED Christopher	3 rue d'A-Haut	Construction d'une piscine enterrée

Permis de Construire accordés en 2016

DEMANDEUR	TERRAIN	PROJET	DATE
SARL ALONE AND CO SOREAL ILOU	ZA Bois de Teillay	Modification des ouvertures en façade nord-ouest et sud-ouest, déplacement de bungalows sur le parking, changement de destination des locaux de stockage en locaux de fabrication, création d'une mezzanine de stockage.	25/04/2016
RIHET Frédéric	14 rue du Coteau	Construction d'une maison individuelle	18/03/2016
LE CORF Loïc	Le Champ Fleuri	Construction d'une maison individuelle	29/04/2016
SCI Le Hardier	Le Hardier	Extension salle d'exposition	30/03/2016
SARL HERCA	La Sancerie	Construction d'une stabulation	30/03/2016
GAEC DES BRETIERES	La Basse Bretière	Construction d'une stabulation, fosse et silo	13/03/2016
FANON Dominick	La Moustière	Terrasse	
GAEC DE LA RIVIERE	La Rivière Montalembert	Construction d'un garage agricole et local technique	14/09/2016
PELATRE Yves	8 Bis rue de Bretagne	Construction d'une maison individuelle	16/12/2016
AIGUILLON CONSTRUCTION	1 Rue du Coteau	Construction de 8 logements intermédiaires	24/11/2016

État Civil 2016

Naissances

06/01/2016 : FAËS Matthieu
 11/02/2016 : MESSE Mathéo
 11/02/2016 : VINCENT Kélyan
 17/02/2016 : VERRON Charlotte
 27/03/2016 : FLICHY Elouan
 14/04/2016 : VIAUD Théa
 01/05/2016 : JOUETRE Naïwenn
 12/05/2016 : BEAUDOUIN Noah
 18/05/2016 : PARIS Lilou
 23/05/2016 : LE ROUX Théo
 07/06/2016 : FROGÉ RENAULT Lyam
 19/06/2016 : FRESNEL Léo
 12/07/2016 : FOUGERAY Maelys

07/08/2016 : CHEDEMAIL Léo
 12/08/2016 : RONCIER May
 16/09/2016 : BRANCHEREAU Alice
 27/09/2016 : ROULLIER Joïa
 28/09/2016 : JOTTERAND Samuel
 01/10/2016 : BERTHELOT Gabaël
 02/11/2016 : FANON Aliya
 02/11/2016 : CARVALHO Giovanni
 15/11/2016 : PHILIPPE PASSOT Quentin



Mariages

02/07/2016 : COUSIN Chrystèle
 et BROHAN Guénaël
 03/09/2016 : MALGOURES Morgan
 et RICHARD Anthony



Décès

02/02/2016 : GASNIER Bernard
 09/05/2016 : SACHET Louise
 épouse HERSANT
 12/05/2016 : LACIRE Gisèle
 épouse SOUET
 28/11/2016 : SOUET Christian

*Le Maire et l'équipe municipale
de Brie
vous présentent
leurs Meilleurs Vœux
pour 2017.*

Comité de Rédaction du Bulletin :

Patrick ROBERT, adjoint, responsable de la commission Communication avec Michèle BORDELET - Maryline BRULÉ
Bernard JAMET - Yvon SAMSON - Hélène et Anne-Hélène au secrétariat.

Calendrier des manifestations 2017

Janvier

- 6 janvier :** Vœux de la Municipalité
- 14 janvier :** Théâtre « Knock » organisé par la commission sport/culture/loisirs
- 19 janvier :** Assemblée générale du club de l'amitié et galette des rois.
- 21 janvier :** Galette des rois de l'ES Brie

Février

- 2 février :** Club de l'amitié : Chandeleur
- 19 février :** Exposition de miniatures agricoles (2^e édition), organisé par le Comité des Fêtes
- 25 février :** Fest-Noz organisé par la commission sport/culture/loisirs

Mars

- 3 mars :** Don du sang - salle des Halles à Janzé
- 4 mars :** Repas de la Chasse (Choucroute)
- 12 mars :** Chorale à l'église organisée par la commission sport/culture/loisirs
- 24 mars :** Commande de fleurs et plants potagers organisée par 1001 fleurs
- 25 mars :** Soirée annuelle de l'ES Brie

Avril

- 8 avril :** Kermesse de l'APEL
- 9 avril :** Chasse à l'œuf organisée par l'APEL
- 22 avril :** Repas de Printemps du club de l'amitié
- 22 avril :** Concours de pêche organisé par le Comité des fêtes
- 23 avril :** Élections Présidentielles : 1^{er} tour

Mai

- 7 mai :** Élections Présidentielles : 2^e tour
- 20 mai :** Assemblée Générale de l'ES Brie
- 25 mai :** Concours de palets organisé par la Saint Hubert
- 26 mai :** Don du sang - salle des Halles à Janzé

Juin

- 3-4-5 juin :** Rassemblement des Brie de France
- 11 juin :** Élections Législatives : 1^{er} tour
- 17 juin :** Fête de l'étang et feu d'artifice (soirée dansante et restauration), organisé par le comité des fêtes
- 18 juin :** Élections Législatives : 2^e tour

Juillet

- 28 juillet :** Don du sang - salle du Chêne Jaune à Janzé

Septembre

- 29 septembre :** Don du sang - salle du chêne jaune à Janzé

Octobre

- 14 octobre :** Repas d'automne du club de l'Amitié

Novembre

- 4 novembre :** Repas et soirée dansante de fin d'année organisé par le Comité des Fêtes

Décembre

- 12 décembre :** Don du sang - salle du Chêne Jaune à Janzé
- 14 décembre :** Bûche de Noël du Club de l'Amitié.
- 15 décembre :** Venue du Père Noël.

Quelques
Événements
de 2016...



BRIE DE FRANCE



UNC-AFN



COURIR POUR CURIE



CULTUR'AILES



BRADERIE